

**RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'ÉGALITÉ DE GENRE
2019**

F.R.S.-FNRS





FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

EDITORIAL

Le Fonds de la Recherche Scientifique – FNRS (F.R.S.-FNRS) est l'agence de financement de la recherche fondamentale en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). A ce titre, l'organisation emploie près de **1700 chercheur-se-s** qui poursuivent leurs travaux au sein des six universités de la FWB. En tant qu'employeur de chercheur-se-s, le Fonds accorde une importance toute particulière aux obstacles susceptibles d'affecter la carrière de ces dernier-ère-s.

Si le monde de la recherche est de manière générale de plus en plus conscient des enjeux en matière d'égalité de genre, **des inégalités en termes de représentation persistent malgré tout, particulièrement dans certains domaines scientifiques**, et ce malgré les initiatives toujours plus nombreuses qui sont prises dans notre pays mais aussi à l'international¹.

Le F.R.S.-FNRS souhaite donc rester vigilant et maintenir, **voire renforcer son action en matière d'égalité de genre**. La rédaction annuelle de ce rapport s'inscrit dans cet objectif : **disposer de chiffres et générer des indicateurs permettant de quantifier et de faire l'état de la question de l'égalité de genre au F.R.S.-FNRS**. Certains chiffres ont évolué favorablement, notamment en ce qui concerne **les prix gérés par le F.R.S.-FNRS, dont l'analyse a été intégrée pour la première fois au rapport annuel**. En effet, ces dernières années, **un effort tout particulier a été fait pour augmenter la proportion de femmes parmi les membres des jurys des prix gérés par le F.R.S.-FNRS**. Cela a porté ses fruits, puisqu'entre 2011 et 2019, cette proportion a plus que doublé pour passer de 17,0% à 35,6%. Parallèlement, la part des candidates aux prix gérés par le F.R.S.-FNRS est passée de 27,8% en 2011 à 34,1% en 2019.

Par ailleurs, il est intéressant de noter qu'on n'observe pas, au niveau des candidatures à un poste de **chercheur-se permanent-e du F.R.S.-FNRS**, de différences significatives en termes de taux de succès quand on compare les candidates et les candidats. Par contre, le Fonds observe, principalement ces dernières années (en ce compris en 2020, année pour laquelle les chiffres ne sont pas présentés au sein de ce rapport) une diminution sensible du nombre et de la proportion de candidates à un mandat permanent du Fonds.

Au-delà de la production de statistiques sur l'état de l'égalité de genre et de la participation active au Comité Femmes et Sciences et au réseau des Personnes de Contact Genre en FWB depuis 2016, **le F.R.S.-FNRS répond favorablement aux initiatives FWB, nationales ou européennes qui lui semblent particulièrement pertinentes**. En effet, le Fonds a récemment participé à un sondage que l'ULB a organisé dans le cadre du **projet CALIPER, qui vise à promouvoir l'égalité de genre dans les sciences, les techniques, l'ingénierie et les mathématiques**. Il pourra ainsi prendre part à des actions communes, comme le **Knowledge & Innovation Hub, qui permettra d'échanger des bonnes pratiques** en la matière.

Par ailleurs, comme annoncé lors de l'édition 2018 de ce rapport, le F.R.S.-FNRS fait désormais partie d'**Academia-Net**, réseau européen qui répertorie les **chercheuses excellentes par domaine et par pays**, par le biais d'une **base de données librement consultable en ligne**. Grâce à sa contribution au réseau, les chercheuses excellentes de FWB vont bénéficier d'une **plus grande visibilité à l'international**.

La problématique de l'égalité de genre dans la recherche scientifique est complexe et le champ d'amélioration est vaste. Cependant, **le F.R.S.-FNRS demeure plus que jamais engagé, à son niveau, pour assurer à toutes et à tous, chercheur-se-s et aspirant-e-s chercheur-se-s, quels que soient leur origine, leur genre, ou les minorités dont ils-elles feraient partie, des chances égales de poursuivre une carrière scientifique ou académique en FWB**.

*Dr. Ir. Véronique Halloin
Secrétaire Générale*

¹ Pour les chiffres au niveau européen, voir la dernière version du « SHE Figures » : https://ec.europa.eu/info/publications/she-figures-2018_en

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

- **41,1%** des **candidatures** introduites en 2019 via les instruments de financement principaux du F.R.S.-FNRS (appels Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRESH et FRIA, hors demandes de renouvellements) l'ont été par des femmes (page 15). De manière générale, et à l'instar des années précédentes, on observe une diminution de la proportion de femmes parmi les candidat·e·s avec l'augmentation du niveau du mandat (page 16): **47,1%** des demandes de bourses de doctorat, **43,4%** des demandes de bourses postdoctorales, et **30,5%** des demandes de mandats permanents ont été introduites auprès du F.R.S.-FNRS par des femmes. Au niveau des demandes de Crédits & Projets, et contrairement à l'année précédente, les proportions de femmes sont légèrement supérieures à celles pour les mandats permanents (**33,0%** au total).
- La proportion de femmes varie considérablement en fonction du grand domaine de recherche (page 21): c'est en Sciences Exactes et Naturelles que l'on retrouve les proportions les moins importantes de candidatures féminines (**23,1%** tous instruments confondus), et en Sciences de la Vie et de la Santé la plus haute proportion de candidatures féminines (**52,2%** au total).
- Pour l'ensemble des instruments, aucune dépendance significative n'a été montrée en ce qui concerne le taux de succès et le genre et celui-ci ne semble pas être une variable qui influence la probabilité de succès des candidat·e·s (pages 29-35).
- De manière générale, **42,0%** des **mandataires** F.R.S.-FNRS sont des femmes (pages 37-44). On observe, comme au niveau des candidatures, une diminution des proportions de femmes en fonction du niveau du mandat (**45,8%** de femmes sous mandat doctoral, **41,5%** sous mandat postdoctoral temporaire, **36,8%** de femmes parmi les Chercheurs qualifiés, **33,1%** parmi les Maîtres de recherches et **25,3%** parmi les Directeurs de recherches).
- Tous niveaux confondus, les femmes sont nettement minoritaires parmi les **mandataires** en Sciences Exactes et Naturelles (**23,9%** de femmes) mais pas dans le domaine des Sciences de la Vie et de la Santé (**50,6%**) et des Sciences Humaines et Sociales (**54,5%**) (page 40).
- Au cours des sept dernières années, la proportion de femmes parmi les **candidat·e·s** à des mandats ou crédits a peu évolué, voire a légèrement diminué pour les mandats doctoraux (page 22). En revanche, lorsque l'on considère la proportion de femmes parmi les Aspirants, les Chargés de recherches et les Chercheurs qualifiés au cours des 90 dernières années, on remarque que la proportion de femmes n'a cessé d'augmenter depuis les premières nominations, ce qui démontre une féminisation flagrante de la fonction de **mandataire** F.R.S.-FNRS au cours des dernières décennies (pages 42-44).
- Au niveau de l'**évaluation**, les experts (experts à distance, membres de Commissions scientifiques et de jurys) effectuant des évaluations pour le compte du F.R.S.-FNRS restent très majoritairement des hommes, et la proportion de femmes parmi ces experts est globalement inférieure à la proportion de femmes parmi les candidat·e·s (pages 45-53). De 2016 à 2019, la proportion globale des femmes parmi les membres de

Commissions scientifiques a légèrement augmenté (**25,2 %** en 2019 contre 20,5% en 2018, 18,6% en 2017 et 16,2% en 2016).

- Au niveau de la **gouvernance** du F.R.S.-FNRS et de ses Fonds associés, les conseils d'administration, comités de gestion, et comité d'accompagnement sont composés majoritairement d'hommes (pages 55-56).
- **2,6%** des demandes introduites auprès du F.R.S.-FNRS en 2019 via les instruments principaux étaient étiquetées « **Etudes de genre** », exclusivement parmi les demandes en Sciences Humaines et Sociales (pages 57-59).
- En 2019, les femmes étaient plus nombreuses à prendre des **congés de maternité** que les hommes à prendre des **congés de paternité** (pages 61-62). Cependant, ces chiffres sont à prendre avec précautions, car il est possible que certains hommes s'accordent un congé de paternité sans toutefois le déclarer auprès du F.R.S.-FNRS. Cela aurait pour effet que les chiffres relatifs aux congés de paternité soient sous-estimés au sein du présent rapport.
- On observe depuis 2011 une progression de la proportion de femmes parmi les membres des **jurys des prix** gérés par le F.R.S.-FNRS. En effet, entre 2011 et 2019, cette proportion a plus que doublé pour passer de **17,0%** à **35,6%** (page 63-65). De même, la proportion de femmes ayant candidaté aux prix gérés par le F.R.S.-FNRS a également globalement augmenté : elle est passée de **27,8%** en 2011 à **34,1%** en 2019.

TABLE DES MATIERES

EDITORIAL	5
Principaux Enseignements	7
1. Introduction et Méthodologie	11
2. Instruments de financement du F.R.S.-FNRS.....	13
3. Faits et Chiffres 2019 – F.R.S.-FNRS	15
3.1. Candidatures.....	15
3.2. Taux de succès	29
3.3. Taux de succès (budgets octroyés)	33
3.4. Mandataires en fonction	37
3.5. Evaluation.....	45
3.6. Gouvernance	55
3.7. Champ-descripteur « IDR-32 –Etudes de genre ».....	57
3.8. Congés de maternité et de paternité des mandataires	61
3.9. Prix scientifiques du F.R.S.-FNRS.....	63
3.10. Communication.....	67
4. Crédits – Remerciements.....	69

1. INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

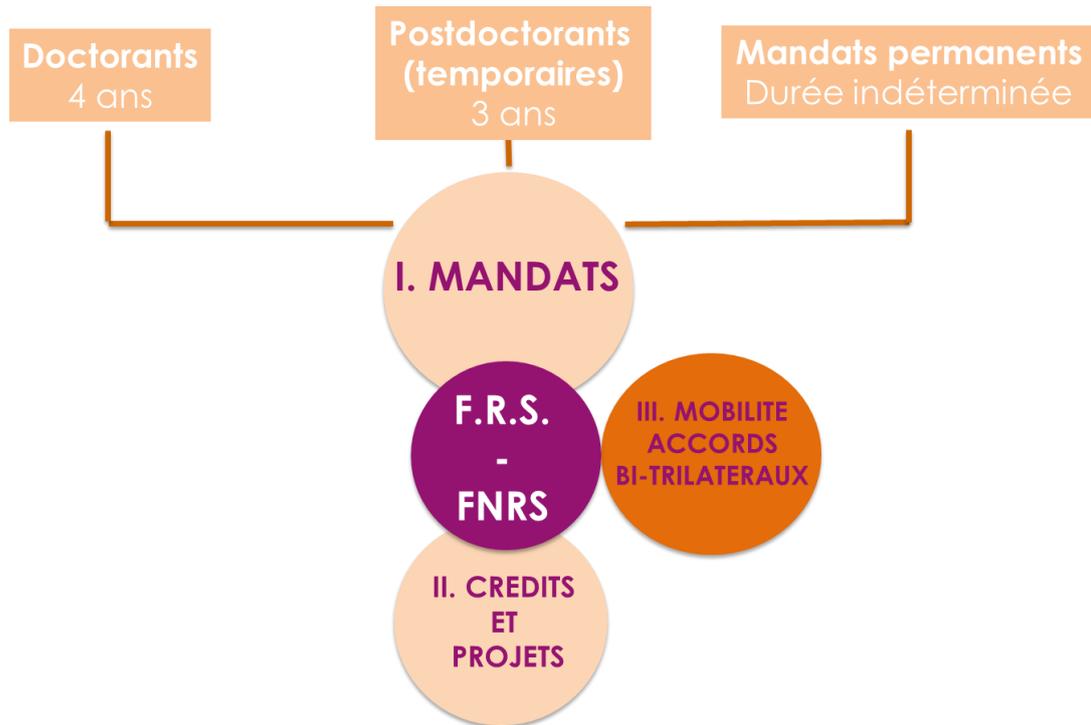
Dans le cadre d'une subvention annuelle accordée au F.R.S.-FNRS par le Gouvernement de la Communauté Française à partir de 2016, le F.R.S.-FNRS produit pour la cinquième fois cette année un rapport sur l'état de l'égalité de genre.

Celui-ci a pour but de dresser un état des lieux à propos de la question du genre au F.R.S.-FNRS. Il se base principalement sur une série d'indicateurs qui ont été proposés par le Fonds et validés par le groupe des « personnes de contact genre » de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), composé de représentants des différentes universités et du F.R.S.-FNRS.

Chaque section de ce rapport traite d'un aspect précis des activités en vigueur au sein du F.R.S.-FNRS. Il est question successivement des candidatures reçues, des taux de financement en termes de nombre d'octrois, des taux de financement en termes de budgets octroyés, des mandataires en fonction, des instances d'évaluation, de la gouvernance du Fonds, du champ-descripteur lié aux études de genre, des congés de maternité et de paternité pris par les mandataires et des prix scientifiques gérés par le F.R.S.-FNRS. Chaque section fait l'objet d'une brève introduction spécifique. Les chiffres clés sont ensuite présentés sous forme de tables et de figures, et lorsque cela était possible et pertinent, une évolution temporelle de ces différents indicateurs est présentée.

Les données présentées au sein de ce rapport sont issues de la base de données E-SPACE ainsi que des différentes bases de données internes du F.R.S.-FNRS. Le genre lié à une demande de financement est toujours défini par le sexe (homme ou femme) du ou de la candidat·e ou, pour les Crédits & Projets, par celui de son ou sa promoteur·rice principal·e. Les demandes inéligibles ou retirées (avant les réunions des Commissions scientifiques ou des jurys) ne sont pas prises en compte dans les calculs.

Le F.R.S.-FNRS est très sensible à la question du genre et monitore depuis plusieurs années un ensemble d'indicateurs liés au genre de manière à s'assurer notamment qu'aucun biais lié au genre ne puisse être détecté dans le cadre des processus de sélection qu'il organise. Cette démarche s'intègre dans le cadre du monitoring des processus d'évaluation du Fonds et de leur optimisation continue.



Glossaire

ASP

Aspirant
Bourses de recherche pour réaliser une thèse de doctorat (2 ans renouvelable une fois)

BSD

Bourse spéciale de doctorat

CDR

Crédit de recherches

CCD

Clinicien Chercheur Doctorant
Bourse de recherche pour médecins en cours de spécialisation pour réaliser une thèse de doctorat en parallèle à une formation clinique (2 ans mi-temps renouvelable une fois)

CCS

Clinicien Chercheur Spécialiste

CQ

Chercheur qualifié
Contrat d'emploi à durée indéterminée pour chercheur confirmé

CR

Chargé de recherches

CS

Collaborateur scientifique

CSD

Candidat Spécialiste Doctorant

CTP

Chercheur Temporaire Post-doctorant

DR

Directeur de recherches. Promotion après le mandat de Maître de Recherches (MR).

EQP

Equipement

ESFRI

« European Strategy Forum on Research Infrastructures » est un instrument stratégique créé pour développer l'intégration scientifique de l'Europe et pour renforcer son implantation internationale. Sa mission est de faciliter, tant au niveau décisionnel que stratégique, la mise en place d'initiatives ayant comme finalité un développement et une utilisation plus efficace des infrastructures de recherche.

FRFS

Fonds pour la Recherche Fondamentale Stratégique

Foresight

Commission scientifique concernant tout projet de recherche dont l'objectif est de s'attaquer à un problème en rapport avec le développement durable (aspects sciences de la nature, sciences appliquées, sciences humaines et sociales)

FRESH

Fonds pour la Recherche en Sciences Humaines

FRFC

Fonds de la Recherche Fondamentale Collective

FRIA

Le Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et dans l'Agriculture. Bourse de doctorat 2 ans renouvelable une fois.

FRSM

Fonds de la Recherche Scientifique Médicale

FWB

Fédération Wallonie Bruxelles (anciennement Communauté française de Belgique)

IISN

Institut Interuniversitaire des Sciences Nucléaires

MIS

Mandat d'impulsion scientifique

MIS Ulysse

Mandat de recherches post-doctorales et direction d'une équipe de recherche, pour chercheurs belges ou étrangers résidant depuis minimum 5 ans à l'étranger (2 ans + 1 an)

MR

Maître de recherches. Promotion après le mandat de Chercheur Qualifié (CQ)

PDR

Projet de recherches

SD

Spécialiste Doctorant

SEN

Sciences exactes et naturelles

SHS

Sciences humaines et sociales

SPD

Spécialiste postdoctorant

SVS

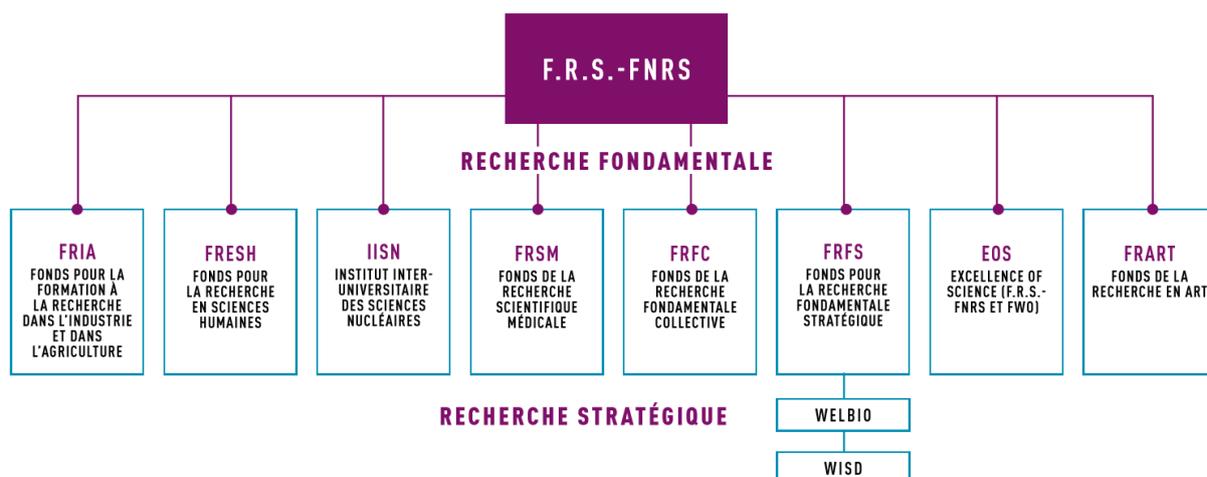
Sciences de la vie et de la santé

2. INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DU F.R.S.-FNRS

Le Fonds de la Recherche Scientifique – FNRS (F.R.S.-FNRS) est l'agence de financement de la **recherche fondamentale** en **Fédération Wallonie-Bruxelles** (FWB). Doté d'un budget annuel d'environ 185 M€, le Fonds dispose d'un ensemble d'instruments destinés au financement de la recherche fondamentale au sein principalement des six universités FWB. L'appartenance à certaines institutions hors universités FWB (certains instituts fédéraux par exemple) ouvre également l'accès à des financements F.R.S.-FNRS sous certaines conditions.

La majeure partie des ressources du F.R.S.-FNRS permettent de financer les salaires de chercheur·se·s mandataires qui poursuivent leurs recherches au sein d'une des six universités FWB, que ce soit au niveau des mandats doctoraux et postdoctoraux (mandats temporaires), ainsi que des mandats permanents. Le F.R.S.-FNRS dispose également d'instruments « Crédits & Projets » permettant de financer des frais de fonctionnement, d'équipement et de personnel nécessaires à la réalisation de projets de recherche introduits par des promoteur·rice·s disposant de fonctions permanentes au sein des universités FWB. Pour finir, le F.R.S.-FNRS propose également différents instruments permettant de soutenir la mobilité des chercheur·se·s et la recherche collaborative internationale.

La mission centrale du F.R.S.-FNRS consiste à traiter un ensemble de demandes de financement présentées dans le cadre d'appels à propositions définis et à organiser l'évaluation des demandes de financement reçues de manière à identifier celles qui feront par la suite l'objet d'un financement. Au niveau national, le F.R.S.-FNRS organise principalement deux appels à propositions par an (un appel « **Bourses & Mandats** » et un appel « **Crédits & Projets** »), ainsi que deux appels dédiés au financement de bourses de doctorat octroyées sur base d'interviews : un appel **FRIA** (Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et l'Agriculture) et un appel **FRESH** (Fonds pour la Recherche en Sciences Humaines). A ceux-ci s'ajoutent différents appels à propositions d'importance moindre en termes de nombre de candidatures reçues : les appels « Grands Equipements/Infrastructures », « FRFS-WELBIO », « FRFS-WISD », « PDR-THEMA » ou encore, depuis plus récemment, l'appel « FRArt » permettant de financer des projets de recherche en art menés par des artistes chercheurs. Le F.R.S.-FNRS est depuis 2017 également impliqué conjointement avec le FWO (Fonds Wetenschappelijk Onderzoek) dans la gestion de l'appel EOS (Excellence Of Science) qui succède aux PAI (Pôles d'Attraction Interuniversitaires), appelés à disparaître. Ce rapport ne traite pas de ces appels additionnels ni des appels thématiques (PDR-THEMA, etc.) et internationaux (ERA-NETs, etc.) auxquels le F.R.S.-FNRS participe ou des instruments de mobilité et séjours à l'étranger.



3. FAITS ET CHIFFRES 2019 – F.R.S.-FNRS

3.1. CANDIDATURES

L'objet de cette section est de présenter les chiffres relatifs aux candidatures reçues en 2019 par le F.R.S.-FNRS dans le cadre de ses principaux instruments de financement (Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRESH et FRIA). Les demandes retirées (avant Commission scientifique) et les demandes inéligibles ne sont jamais prises en compte au sein de ce rapport, sauf mention contraire explicite. De même, seules les nouvelles demandes sont présentées, et non les renouvellements. Pour finir, le genre d'une demande de financement est toujours défini par le sexe du ou de la candidat·e pour les appels « Bourses et Mandats », FRESH et FRIA (tel qu'indiqué par la candidate ou le candidat au moment de sa candidature) et pour les « Crédits & Projets » par celui du ou de la promoteur·rice principal·e de la demande.

De sorte à simplifier la lecture, les données sont fréquemment regroupées par type d'instrument, à savoir les mandats doctoraux, les mandats postdoctoraux, les mandats permanents et les demandes Crédits & Projets. Les nombres de demandes de financement introduites auprès du F.R.S.-FNRS sont systématiquement présentés par genre (en nombre absolu et en proportion du total), et successivement catégorisés par type d'instrument, par grand domaine scientifique et par Commission scientifique. Enfin, l'âge moyen des candidat·e·s (par genre, par type d'instrument et par grand domaine scientifique) est reporté à la fin de la présente section.

		Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Mandats doctorants	ASP	219	233	452	48.5%	51.5%
	SD	10	3	13	76.9%	23.1%
	CSD	3	7	10	30.0%	70.0%
	VETE-CCD	2	1	3	66.7%	33.3%
	FRESH	70	61	131	53.4%	46.6%
	FRIA	134	186	320	41.9%	58.1%
	BSD	1	2	3	33.3%	66.7%
	Total doctorants	439	493	932	47.1%	52.9%
Mandats postdoctorants	CR	191	255	446	42.8%	57.2%
	SPD	6	2	8	75.0%	25.0%
	Total postdoctorants	197	257	454	43.4%	56.6%
Mandats permanents	CQ	37	86	123	30.1%	69.9%
	MR	5	9	14	35.7%	64.3%
	DR	4	10	14	28.6%	71.4%
	Total permanents	46	105	151	30.5%	69.5%
-	MISU	0	3	3	0.0%	100.0%
Crédits & Projets (candidat·e·s = chercheur·se·s permanent·e·s FWB)	CDR	79	153	232	34.1%	65.9%
	EQP	26	47	73	35.6%	64.4%
	MIS	15	26	41	36.6%	63.4%
	PDR	80	180	260	30.8%	69.2%
	Total Crédits & Projets	200	406	606	33.0%	67.0%
Total		882	1264	2146	41.1%	58.9%

Table 1. Nombre de demandes de financement (valeurs absolues et relatives) introduites en 2019 dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS (appels Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRESH et FRIA, hors renouvellements), par genre et par instrument

En 2019 et de manière générale, les femmes ont à nouveau été moins nombreuses que les hommes à introduire une demande de financement via l'un des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS ([Table 1](#)) : sur les **2146** demandes introduites au cours de l'année, **882** (soit **41,1%**) l'ont été par des femmes. De plus, et de manière générale, on observe comme les années précédentes que la proportion de femmes parmi les candidat·e·s diminue avec l'augmentation du niveau du mandat.

Comme les années précédentes, c'est au niveau des mandats doctoraux (incluant les mandats Aspirant (ASP), Spécialiste Doctorant (SD), Candidat Spécialiste Doctorant (CSD), mandat Vétérinaire Clinicien-Chercheur Doctorant (VETE-CCD), Bourses Spéciales de Doctorat (BSD), bourses FRESH (Fonds pour la Recherche en Sciences Humaines) et bourses FRIA (Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et l'Agriculture)) que l'on observe les plus grandes proportions de femmes (**47,1%** de femmes parmi les candidat·e·s aux mandats doctoraux, contre 49,4% en 2018). Comme l'année passée, la proportion la plus élevée de femmes parmi les candidat·e·s revient aux mandats Spécialiste Doctorant avec **76,9%** de femmes. Les mandats doctoraux FRESH et Aspirant ont également des proportions élevées de femmes parmi les candidat·e·s avec des proportions respectivement de **53,4%** et **48,5%**. La proportion la plus faible revient au mandat de Candidat Spécialiste Doctorant avec **30,0%** de femmes. Comme en 2018, les bourses FRIA (Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et l'Agriculture) ont également une faible proportion de femmes parmi les candidat·e·s (**41,9%** des candidat·e·s en 2019, 39,8% en 2018).

La proportion de femmes candidat·e·s aux mandats postdoctoraux du F.R.S.-FNRS est inférieure à celle des mandats doctoraux : les mandats temporaires de Chargé de recherches (CR) et de Spécialiste postdoctorant (SPD) ont été sollicités en 2019 par **43,4%** de femmes (vs. 40,6% en 2018).

Les mandats permanents (le premier niveau de mandat permanent est celui de Chercheur qualifié (CQ), pouvant ensuite être promu aux rangs de Maître de recherches (MR) puis de Directeur de recherches (DR)) sont sollicités par des proportions à nouveau moins élevées de femmes (**30,1%**, **35,7%** et **28,6%** respectivement) que le mandat au « niveau » inférieur (postdoctoral temporaire).

Au niveau des demandes de Crédits & Projets, les proportions moyennes de femmes sont également moins importantes (de **30,8%** pour les Projets de recherches (PDR) à **36,6%** pour les Mandats d'impulsion scientifique (MIS)) de femmes parmi les candidat·e·s, **33,0%** au total). Ceci peut s'expliquer par le fait que seul·e·s les chercheur·se·s disposant d'un poste permanent (ou assimilé) au sein d'une université FWB sont habilité·e·s à soumettre de telles demandes. En effet, les proportions de femmes occupant ce type de postes (personnel académique des universités, mandataires permanents du F.R.S.-FNRS, etc.) sont largement inférieures aux

proportions d'hommes. Les statistiques du CRef² indiquent par exemple qu'en 2016 les femmes représentaient **28,4%** des ETP du personnel académique au sein des universités FWB. Parmi les mandataires permanents du F.R.S.-FNRS, les femmes représentaient début 2020 **33,0%** de ceux-ci (voir les détails à la section 3.4 de ce rapport). Les proportions de femmes étant largement inférieures à celles des hommes parmi les chercheur-se-s éligibles à ce type de demande de financement, il n'est pas surprenant que celles-ci soient également moins nombreuses parmi les candidat-e-s.

Année	Proportion de femmes (%)	Nb de femmes / Nb total de candidat-e-s
2012	43.6%	878 / 2013
2013	42.3%	894 / 2112
2014	42.5%	914 / 2150
2015	41.4%	925 / 2236
2016	42.5%	802 / 1886
2017	39.3%	801 / 2036
2018	42.1%	853 / 2024
2019	41.1%	882 / 2146

Table 2. Proportion de femmes parmi les candidat-e-s aux principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS, au cours des dernières années

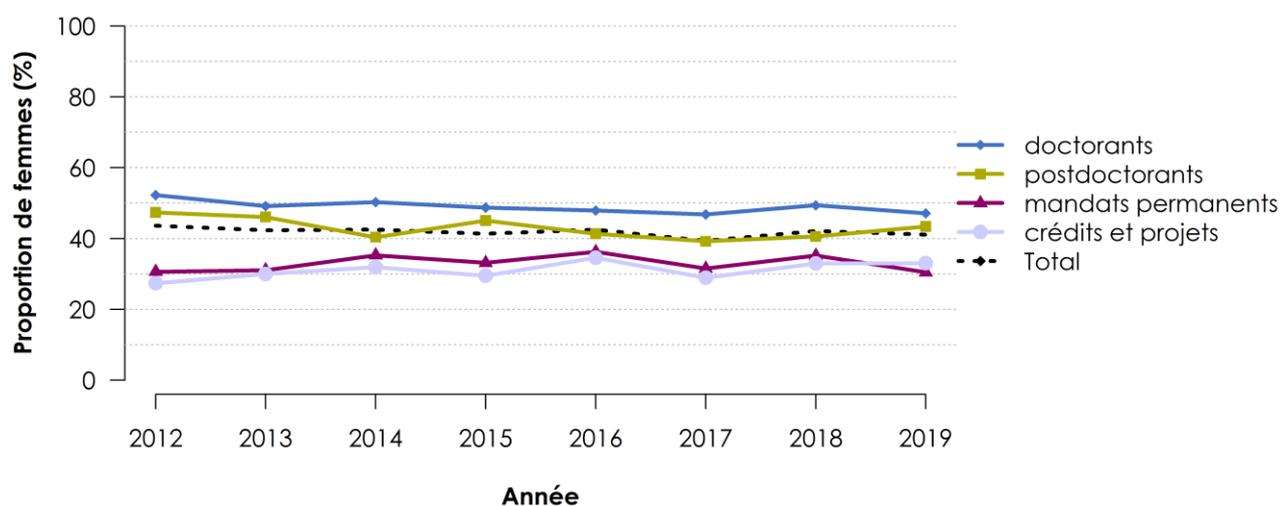


Figure 1. Evolution de la proportion de femmes parmi les candidat-e-s aux mandats de doctorant-e-s (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctorant-e-s (CR et SPD), mandats permanents (CQ et demandes de promotion MR et DR) et demandes Crédits & Projets (CDR, EQP, MIS et PDR), au cours des dernières années

² Ratio établi sur base des nombres totaux d'ETP du personnel académique par sexe. Source : CRef (http://www.cref.be/annuaires/2016/tab_4-1-1.pdf)

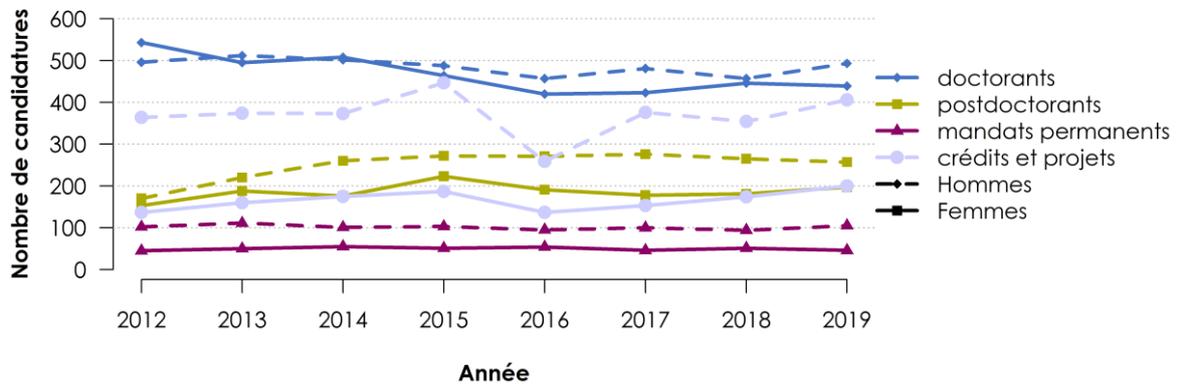


Figure 2. Nombre de candidat·e·s aux mandats de doctorant·e·s (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctorant·e·s (CR et SPD), mandats permanents (CQ et demandes de promotion MR et DR) et demandes Crédits & Projets (CDR, EQP, MIS et PDR), par genre et par année (2016 : pas de demande PDR possible)

Au cours des huit dernières années, la proportion de femmes parmi l'ensemble des candidatures introduites auprès du F.R.S.-FNRS (et via ses instruments principaux) a peu évolué, voire légèrement diminué, oscillant entre **39,3%** (proportion la plus faible observée en 2017) et **43,6%** (proportion la plus importante observée en 2012) (Table 2). En 2019, cette proportion a légèrement augmenté comparé à son plus bas niveau en 2017.

A l'échelle des différents niveaux de mandats proposés, on observe une légère diminution de la proportion de femmes au mandat doctoral au cours des dernières années : la proportion de femmes parmi les candidat·e·s est passée de **52,2%** en 2012 à **47,1%** en 2019 (Figure 1). De même, la proportion de femmes au mandat postdoctoral a également diminué, passant de **47,4%** en 2012 à **43,4%** en 2019. En revanche, la proportion de femmes parmi les candidat·e·s à un mandat permanent (**30,6%** en 2012, **30,5%** en 2019) ou aux demandes de Crédits et Projets (**27,4%** en 2012, **33,0%** en 2019) a oscillé au cours des années, et présente une légère augmentation sur les dernières années.

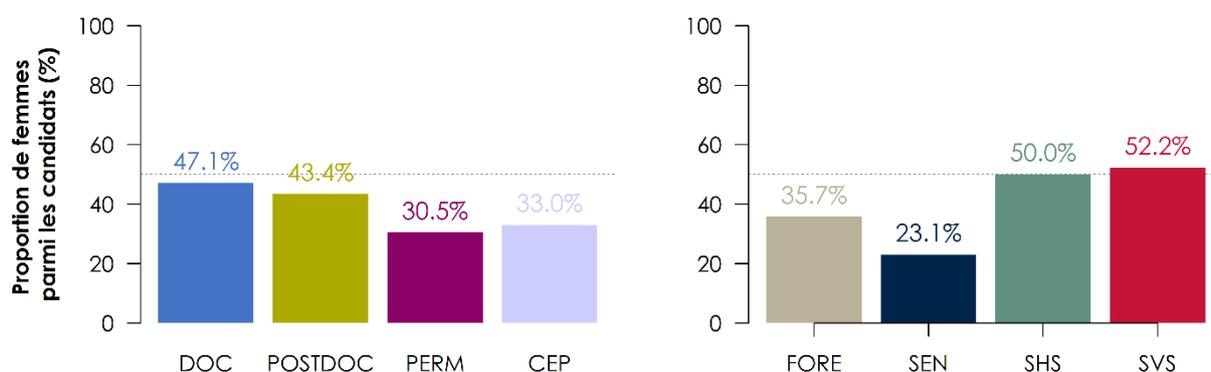


Figure 3. Proportion de femmes parmi les candidat-e-s aux mandats de doctorant-e-s (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctorant-e-s (CR et SPD), mandats permanents (CQ et demandes de promotion MR et DR) et aux demandes Crédits & Projets (CDR, EQP, MIS et PDR) (gauche), et par grand domaine scientifique (FORESIGHT, Sciences Exactes et Naturelles, Sciences Humaines et Sociales et Sciences de la Vie et de la Santé) (droite), pour les candidatures introduites auprès du F.R.S.-FNRS en 2019

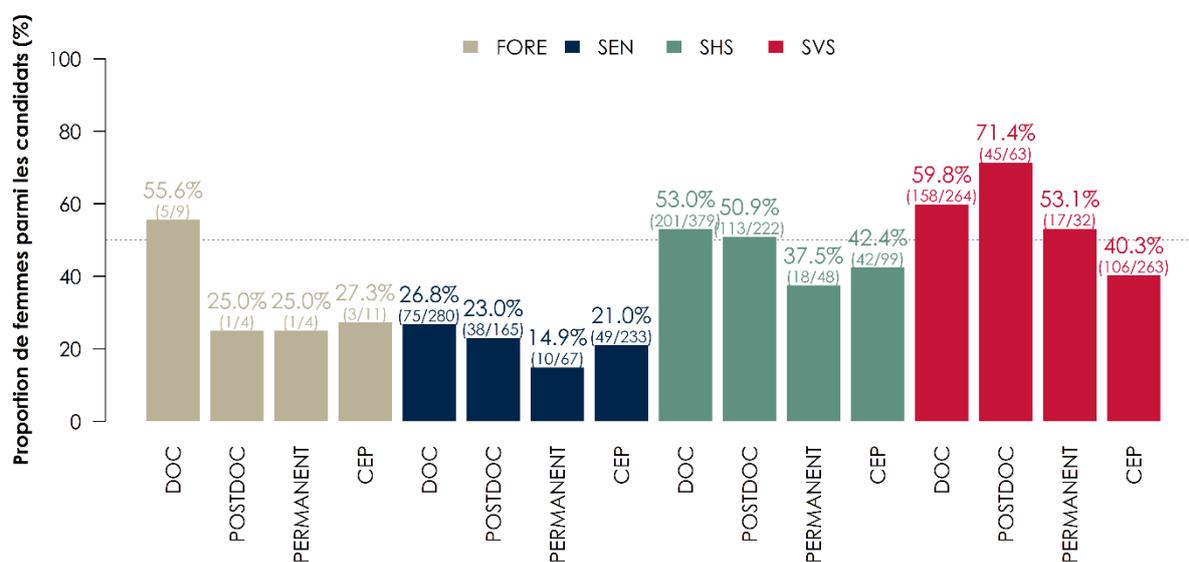


Figure 4. Proportion de femmes parmi les candidat-e-s, par type d'instrument sollicité et par grand domaine scientifique (FORESIGHT, Sciences Exactes et Naturelles, Sciences Humaines et Sociales et Sciences de la Vie et de la Santé), pour les candidatures introduites auprès du F.R.S.-FNRS en 2019

La proportion de femmes varie considérablement en fonction du domaine de recherche. Au F.R.S.-FNRS, les demandes sont catégorisées par grand domaine scientifique en fonction de la Commission scientifique ou du jury face auxquels les demandes ont été introduites, chacune des Commissions scientifiques regroupant une ou plusieurs disciplines proches³. Ces grands domaines scientifiques sont les Sciences Exactes et Naturelles (SEN), les Sciences Humaines et Sociales (SHS), les Sciences de la Vie et de la Santé (SVS), et la Commission FORESIGHT (Commission interdisciplinaire en développement durable).

C'est en Sciences Exactes et Naturelles (SEN) que l'on retrouve les proportions les moins importantes de candidatures féminines, toutes catégories d'instruments confondues (**23,1%** en **SEN**) (Figure 3). Suivent ensuite la FORESIGHT⁴ (**35,7%** en **FORE**), les Sciences Humaines et Sociales (**50,0%** en **SHS**) et les Sciences de la Vie et de la Santé, grand domaine représentant la plus haute proportion de candidatures féminines (**52,2%** en **SVS** tous instruments confondus).

Tout comme observé en considérant les candidatures de manière générale, depuis plusieurs années, la proportion de femmes grand domaine par grand domaine est systématiquement la plus importante pour les mandats doctoraux (Figure 5). Cependant, contrairement aux années précédentes, la proportion de femmes qui candidatent pour le grand domaine SVS est plus importante pour les mandats postdoctoraux en 2019 (Figure 4 et Table 3).

	Doctorants	Postdoctorants	Mandats permanents	Crédits & Projets
FORE	5/9	1/4	1/4	3/11
SEN	75/280	38/165	10/67	49/233
SHS	201/379	113/222	18/48	42/99
SVS	158/264	45/63	17/32	106/263

Table 3. Nombre de femmes candidates / nombre total de candidat-e-s aux instruments de financement principaux du F.R.S.-FNRS en 2019, par grand domaine scientifique et par type d'instruments (FORESIGHT, Sciences Exactes et Naturelles, Sciences Humaines et Sociales et Sciences de la Vie et de la Santé)

³ Voir http://www.fnrs.be/docs/Reglement-et-documents/FRS-FNRS_Champs_descripteurs.pdf. Les demandes FRESH sont systématiquement attribuées au grand domaine scientifique SHS. Les demandes FRIA dont le jury auprès duquel elles ont été introduites est nommé « LS – x » sont systématiquement attribuées au grand domaine scientifique SVS tandis que celles dont le jury est nommé « PE – x » sont systématiquement attribuées au grand domaine scientifique SEN.

⁴ Le nombre de candidatures à la Commission FORESIGHT étant très faible chaque année (28 en 2019), les proportions sont à considérer avec précaution.

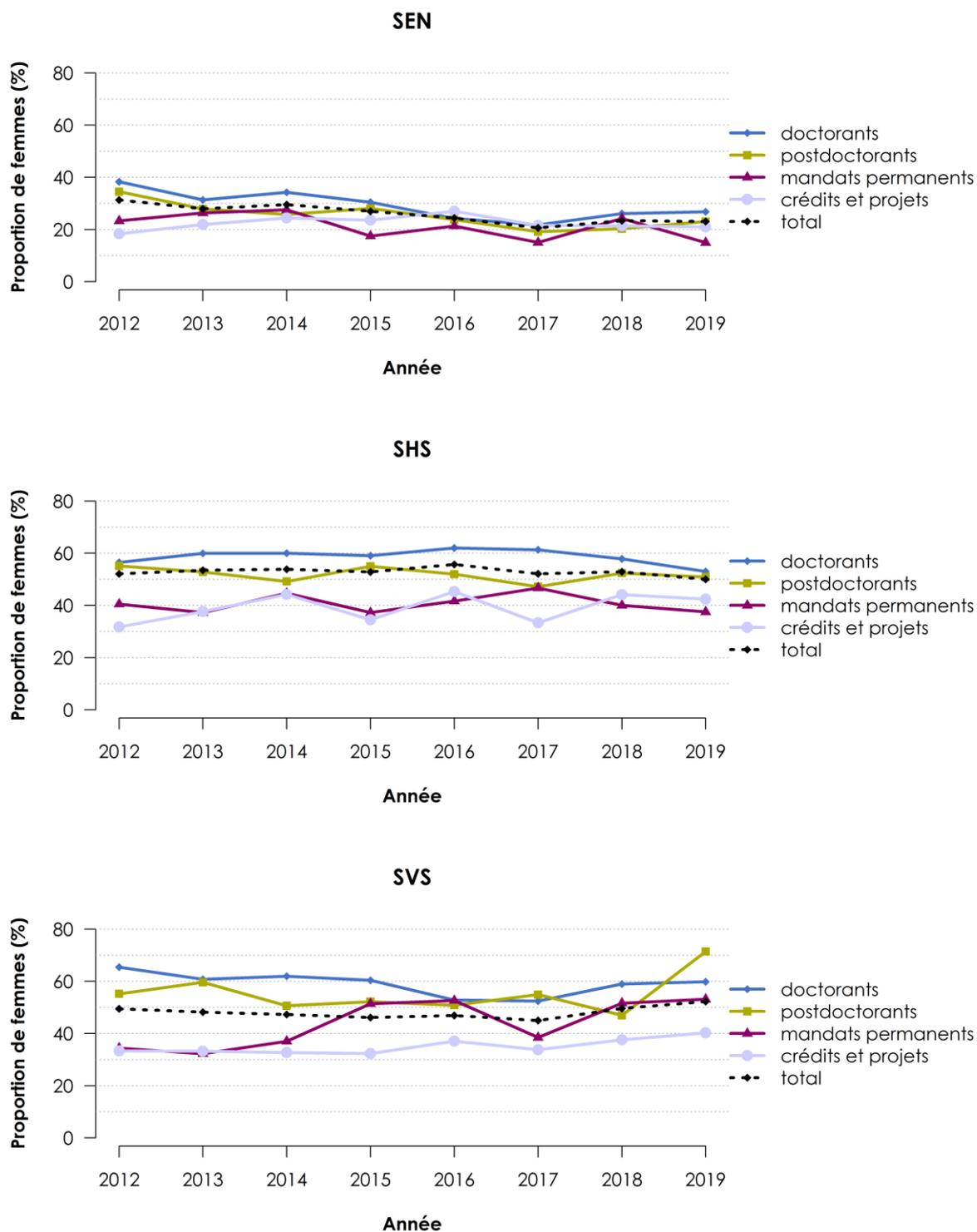
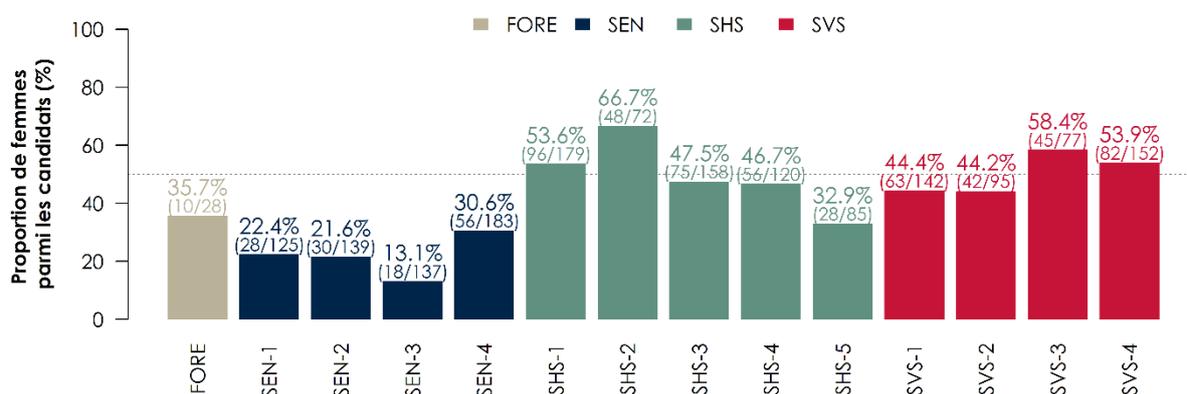


Figure 5. Evolution de la proportion de femmes parmi les candidat-e-s aux mandats de doctorat (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctorat (CR et SPD), mandats permanents (CQ et demandes de promotion MR et DR) et demandes Crédits & Projets (CDR, EQP, MIS et PDR), au cours des dernières années et par grand domaine scientifique

Au sein même d'un grand domaine scientifique, on observe également des différences en termes de proportions de femmes parmi les candidat·e·s en fonction des disciplines (Figure 6). C'est au niveau de la Commission **SHS-2** (psychologie et sciences de l'éducation) que la proportion de femmes, tous mandats confondus, est la plus élevée : en 2019, les femmes représentaient **66,7%** des candidat·e·s. A l'inverse, c'est au niveau de la Commission **SEN-3** (sciences de l'ingénieur) que la proportion de femmes est la plus basse : seulement **13,1%** des candidat·e·s étaient des femmes.



- SEN-1 (Chimie, matériaux)
- SEN-2 (Mathématiques, physique, astronomie)
- SEN-3 (Sciences de l'ingénieur)
- SEN-4 (Sciences de la terre, biologie, agronomie)
- SHS-1 (Sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques)
- SHS-2 (Psychologie, sciences de l'éducation)
- SHS-3 (Littérature, arts, philosophie, linguistique)
- SHS-4 (Histoire, archéologie)
- SHS-5 (Economie, droit)
- SVS-1 (Génétique, génomique, biochimie, biologie cellulaire)
- SVS-2 (Physiologie, immunologie, microbiologie)
- SVS-3 (Neurosciences)
- SVS-4 (Recherche translationnelle, médecine, sciences pharmaceutiques, dentisterie, santé publique)
- FORESIGHT (Interdisciplinaire : développement durable)

Figure 6. Proportion de femmes parmi les candidat·e·s aux instruments principaux du F.R.S.-FNRS (hors FRESH et FRIA), par Commission scientifique et lors des appels Bourses & Mandats et Crédits & Projets 2019

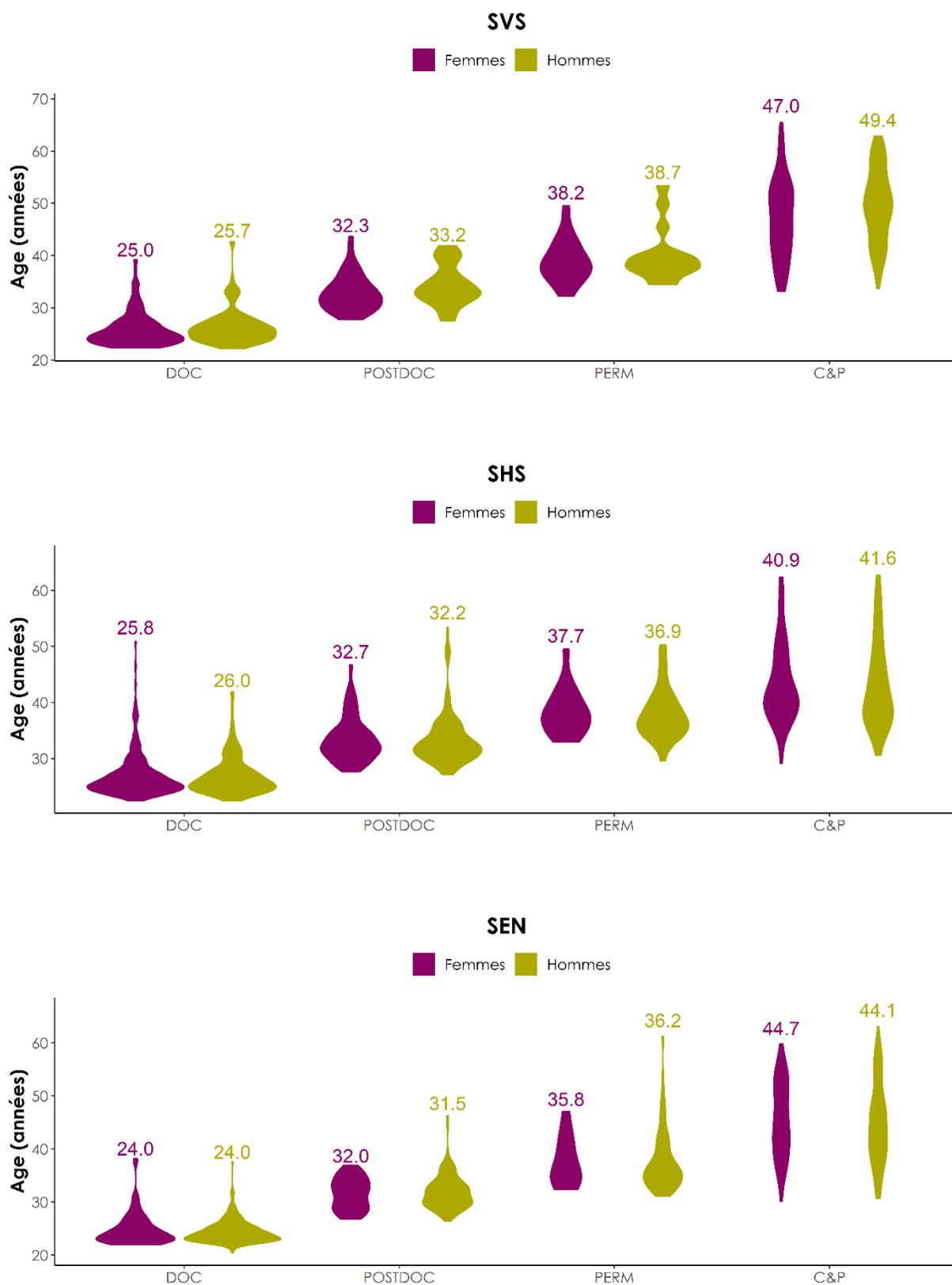


Figure 7. Distribution des âges et âges médians (au 1^{er} mai 2019) des candidat-e-s aux principaux instruments du F.R.S.-FNRS, par genre, par type d'instrument et par grand domaine scientifique

En termes d'âge médian (calculé au 1^{er} mai 2019), on observe que de manière globale, les femmes candidates présentent sensiblement le même âge médian que les hommes candidats à un mandat doctoral (**25,3** ans pour les femmes contre **25,1** ans pour les hommes) ou postdoctoral (**32,4** ans pour les femmes et **32,1** ans pour les hommes). Par contre, les femmes candidates à un mandat permanent présentent un âge médian plus élevé que les hommes (**37,7** ans pour les femmes et **36,8** ans pour les hommes) (Table 4). Toutefois, lorsque considérées par grand domaine scientifique, ces différences sont assez minimales, voire nulles, ce qui suggère que les différences d'âge entre hommes et femmes sont davantage un effet du grand domaine qu'un effet du genre (Figure 7).

		Femmes			Hommes		
		n	Médiane	Ecart-type	n	Médiane	Ecart-type
Mandats doctorants	ASP	219	25.2	3.8	233	25.1	3.4
	SD	10	33.0	2.3	3	32.6	1.1
	CSD	3	28.8	4.3	7	27.3	2.0
	VETE-CCD	2	29.5	3.6	1	28.8	0
	FRESH	70	26.3	3.6	61	26.8	3.7
	FRIA	134	24.7	2.9	186	24.3	2.8
	BSD	1	38.3	0	2	38.2	2.7
	Total	439	25.3	3.7	493	25.1	3.4
Mandats postdoctorants	CR	191	32.3	3.6	255	32.1	4.0
	SPD	6	36.9	4.3	2	35.6	6.6
	Total	197	32.4	3.7	257	32.1	4.0
Mandats permanents	CQ	37	37.0	2.6	86	36.2	3.3
	MR	5	42.4	2.2	9	42.1	2.7
	DR	4	47.4	3.4	10	49.8	5.3
	Total	46	37.7	4.2	105	36.8	5.4
-	MISU	0	0	0	3	33.7	0.7
Crédits et Projets	CDR	79	47.7	7.2	153	47.9	8.0
	EQP	26	46.9	6.8	47	47.8	6.9
	MIS	15	37.0	3.4	26	36.7	2.5
	PDR	80	44.6	7.4	180	46.4	7.3
	Total	200	45.0	7.4	406	46.4	7.8

Table 4. Age médian (au 1^{er} mai 2019) des candidat-e-s ayant introduit une demande de financement auprès des principaux instruments du F.R.S.-FNRS en 2019, par genre et par type d'instrument

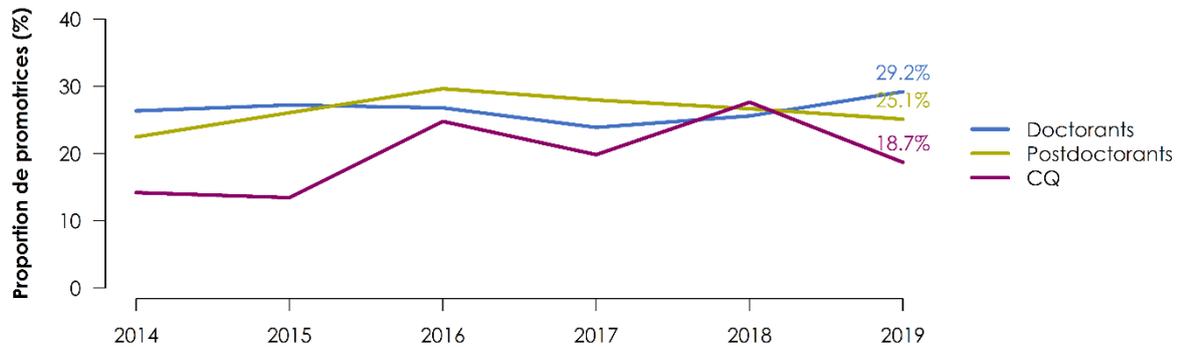


Figure 8. Evolution de la proportion de femmes parmi les promoteur-ice-s de candidat-e-s aux mandats de doctorant-e-s (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctorant-e-s (CR et SPD) et mandats CQ, au cours des dernières années

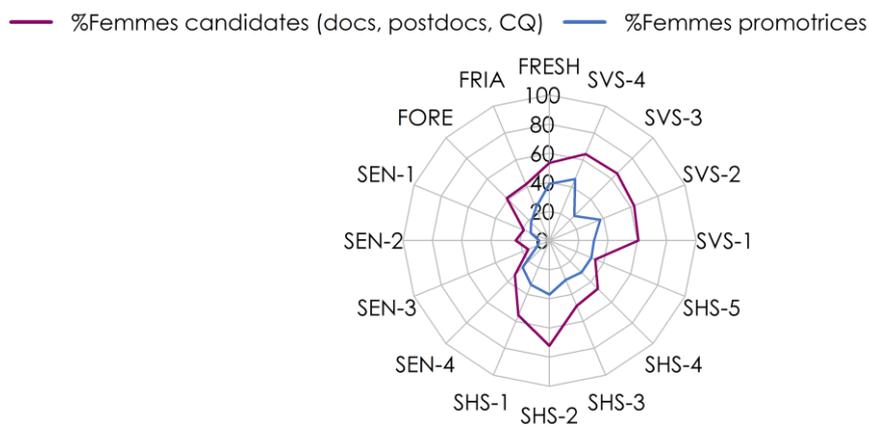
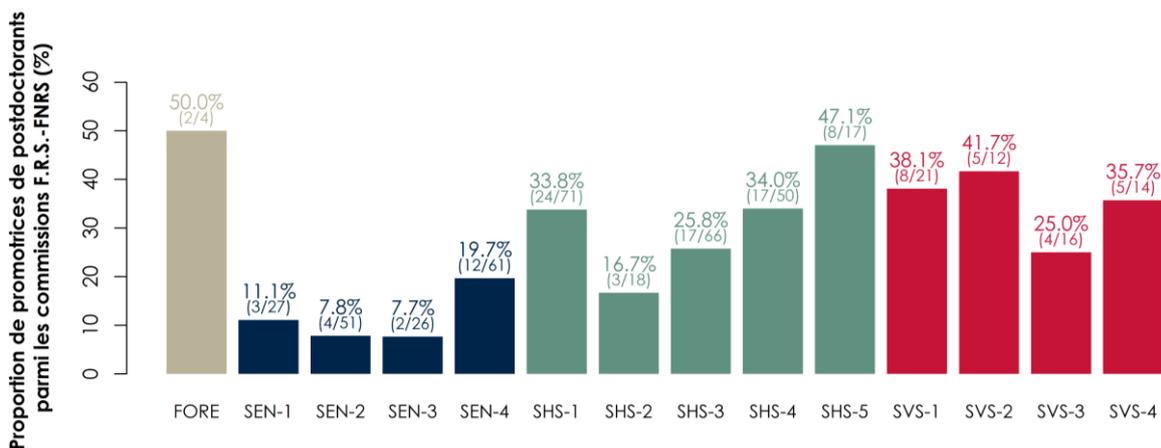
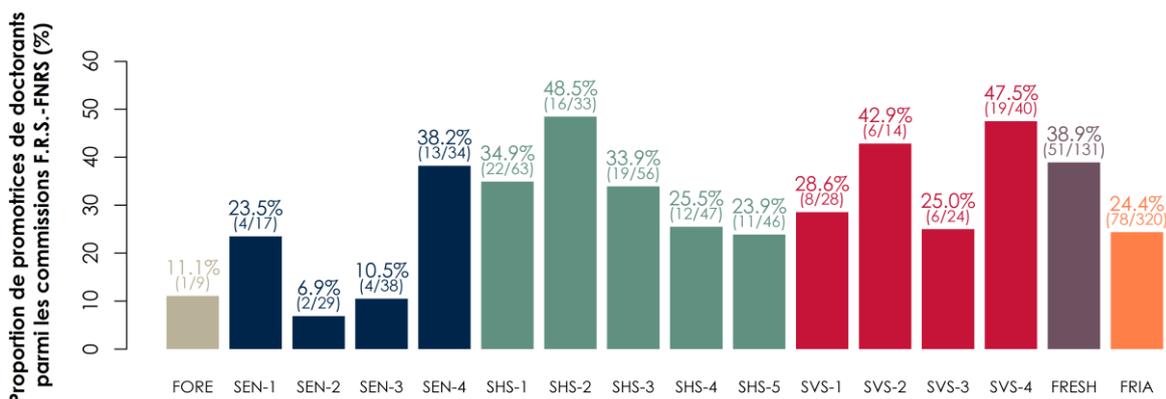
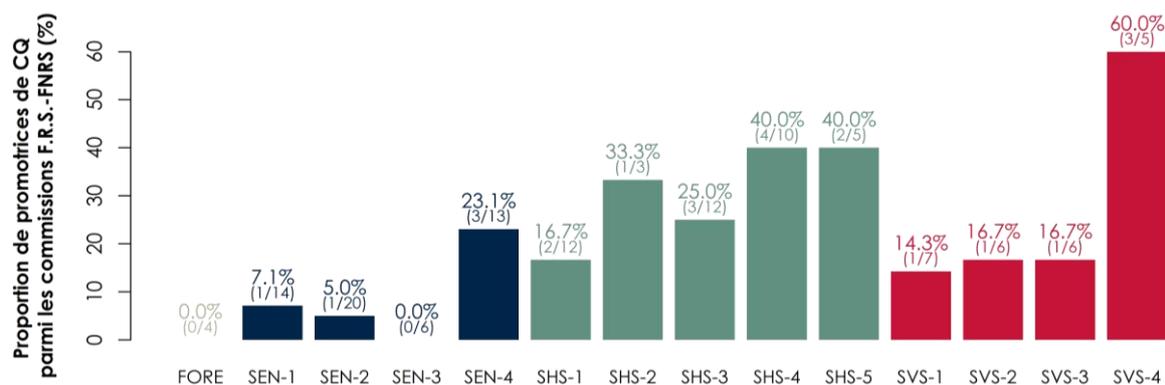


Figure 9. Proportion de femmes parmi les candidat-e-s et parmi leurs promoteur-ice-s pour les instruments principaux du F.R.S.-FNRS, par Commission scientifique et lors de l'appel Bourses & Mandats 2019

En ce qui concerne les promoteur·rice·s des candidat·e·s introduisant une demande auprès du F.R.S.-FNRS, la proportion de femmes est restée relativement stable au cours des dernières années pour les demandes de mandats doctoraux et postdoctoraux (Figure 8). Elle présente une plus forte variabilité pour les mandats CQ, ce qui est probablement lié au plus faible nombre de demandes pour cet instrument. En 2019, **29,2%** des promoteur·rice·s de candidat·e·s étaient des femmes pour les demandes de mandats doctoraux, **25,1%** pour les demandes de mandats postdoctoraux et **18,7%** pour les mandats CQ. Pour tous les types de mandats, la proportion de femmes promotrices de candidat·e·s varie considérablement selon la Commission scientifique auprès de laquelle a été introduite la demande (Figure 10). De manière cohérente avec la proportion de femmes par grand domaine scientifique, c'est également en Sciences Exactes et Naturelles que l'on retrouve la proportion de femmes promotrices de candidat·e·s la plus faible (**14,6%**). Ce sont auprès des commissions SVS-2, SVS-4 et SHS-2 ainsi que pour l'instrument FRESH que sont introduites les plus grandes proportions de demandes de candidat·e·s ayant une promotrice (respectivement, **37,5%**, **45,8%**, **37,0%** et **38,9%** de promotrices) (Figure 9).





- SEN-1 (Chimie, matériaux)
- SEN-2 (Mathématiques, physique, astronomie)
- SEN-3 (Sciences de l'ingénieur)
- SEN-4 (Sciences de la terre, biologie, agronomie)
- SHS-1 (Sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques)
- SHS-2 (Psychologie, sciences de l'éducation)
- SHS-3 (Littérature, arts, philosophie, linguistique)
- SHS-4 (Histoire, archéologie)
- SHS-5 (Economie, droit)
- SVS-1 (Génétique, génomique, biochimie, biologie cellulaire)
- SVS-2 (Physiologie, immunologie, microbiologie)
- SVS-3 (Neurosciences)
- SVS-4 (Recherche translationnelle, médecine, sciences pharmaceutiques, dentisterie, santé publique)
- FORESIGHT (Interdisciplinaire : développement durable)

Figure 10. Proportion de femmes parmi les promoteur-ric-e-s de candidat-e-s aux mandats de doctorant-e-s (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctorant-e-s (CR et SPD) et mandats CQ, par Commission scientifique et lors des appels Bourses & Mandats 2019

3.2. TAUX DE SUCCÈS

Les demandes de financement introduites auprès du F.R.S.-FNRS sont soumises à un processus d'évaluation répondant aux standards internationaux en la matière et dont le résultat permet d'orienter le Conseil d'Administration du Fonds dans les décisions d'octroi qu'il aura à prendre en fin de processus.

Pour la majorité des instruments de financement, l'évaluation se fait en deux étapes : tout d'abord une évaluation à distance de chaque dossier par plusieurs expert·e·s hors Fédération Wallonie-Bruxelles pointu·e·s dans le domaine de la demande de financement, et ensuite une consolidation par les Commissions scientifiques qui se réunissent au F.R.S.-FNRS. En ce qui concerne les instruments de niveau doctoral (tels que ASP, CSD, SD, BSD, FRIA et FRESH), l'évaluation a lieu en une seule étape (examen du dossier par les Commissions scientifiques pour ASP, CSD et SD et interview face à un jury pour FRIA et FRESH).

Les contraintes budgétaires ne permettent pas au F.R.S.-FNRS de financer l'ensemble des demandes de financement reçues et évaluées A+ (exceptionnel), A (excellent) ou A- (très bon). Le conseil d'administration du Fonds décide donc lors de chaque appel des taux de succès qu'il appliquera pour chaque instrument de financement, en prenant en compte les contraintes budgétaires auxquelles le Fonds est soumis.

L'objet de cette section est de présenter les chiffres relatifs aux taux de succès (nombre de demandes octroyées / nombre de demandes reçues) observés en 2019 par genre, et ce pour les principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS. Les taux de succès seront systématiquement présentés en fonction de l'instrument concerné, étant donné qu'au niveau d'un même type de mandat, par exemple doctoral, des taux de succès différents sont appliqués en fonction des mandats sollicités.

		Taux de succès Femmes (%)	Taux de succès Hommes (%)	Nb octrois / Nb demandes Femmes	Nb octrois / Nb demandes Hommes	Total
Mandats doctorants	ASP	24.7%	28.3%	54/219	66/233	26.5%
	SD	30.0%	66.7%	3/10	2/3	38.5%
	CSD	66.7%	14.3%	2/3	1/7	30.0%
	VETE-CCD	0.0%	100.0%	0/2	1/1	33.3%
	FRESH	21.4%	11.5%	15/70	7/61	16.8%
	FRIA	36.6%	40.9%	49/134	76/186	39.1%
	BSD	100.0%	100.0%	1/1	2/2	100.0%
	Total doctorants	28.2%	31.4%	124/439	155/493	29.9%
Mandats postdoctorants	CR	25.1%	20.4%	48/191	52/255	22.4%
	SPD	50.0%	50.0%	3/6	1/2	50.0%
	Total postdoctorants	25.9%	20.6%	51/197	53/257	22.9%
Mandats permanents	CQ	8.1%	11.6%	3/37	10/86	10.6%
	MR	100.0%	66.7%	5/5	6/9	78.6%
	DR	75.0%	60.0%	3/4	6/10	64.3%
	Total permanents	23.9%	21.0%	11/46	22/105	21.9%
-	MISU	-	66.7%	-	2/3	66.7%
Crédits & Projets	CDR	62.0%	56.2%	49/79	86/153	58.2%
	EQP	38.5%	21.3%	10/26	10/47	27.4%
	MIS	40.0%	46.2%	6/15	12/26	43.9%
	PDR	33.8%	35.6%	27/80	64/180	35.0%
	Total Crédits & Projets	46.0%	42.4%	92/200	172/406	43.6%

Table 5. Taux de succès, nombre de demandes octroyées, et nombre de demandes reçues en 2019 dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS, par genre et au total

Le taux de succès des femmes au mandat ASP est plus faible que celui des hommes (de 3,6 points), sans toutefois que cette différence ne soit significative (test d'indépendance du chi carré, p-valeur > 0,4). Concernant les candidat·e·s aux bourses FRESH, les femmes ont au contraire un taux de succès nettement supérieur aux hommes (de 9,9 points), sans que cette différence ne soit significative (test d'indépendance du chi carré, p-valeur > 0,1). Le taux de succès des femmes candidates aux bourses FRIA est quant à lui inférieur au taux de succès des hommes candidats à cette bourse (de 4,3 points), sans que cette différence ne soit significative (test d'indépendance du chi carré, p-valeur > 0,5).

Contrairement à l'année passée, le taux de succès des femmes au mandat de Chargé de recherches est supérieur à celui des hommes (de 4,7 points), sans que cette différence ne soit significative (test d'indépendance du chi carré, p-valeur > 0,2). Par ailleurs, leur taux de succès au mandat de Chercheur qualifié est quant à lui légèrement inférieur⁵ (de 3,5 points).

Enfin, les taux de succès des femmes ont été plus bas pour les demandes PDR et MIS, et plus élevés pour les demandes CDR et EQP. Toutefois, ces différences ne sont pas non plus significatives (tests d'indépendance du chi carré, p-valeurs > 0,1).

De manière générale, on remarque que les taux de succès des hommes et des femmes ont fluctué au cours des années (en fonction notamment des contraintes budgétaires spécifiques à chaque année) ([Figure 11](#)). Ce taux de succès est généralement plus élevé pour les hommes que pour les femmes pour les demandes CDR et PDR. Ces taux de succès ne dénotent pas de pattern particulier et récurrent de différence entre hommes et femmes pour les autres instruments de financement principaux.

⁵ Le nombre d'octrois étant très faible pour cette catégorie de mandat (CQ), le test asymptotique d'indépendance du chi-carré ne peut pas être effectué.

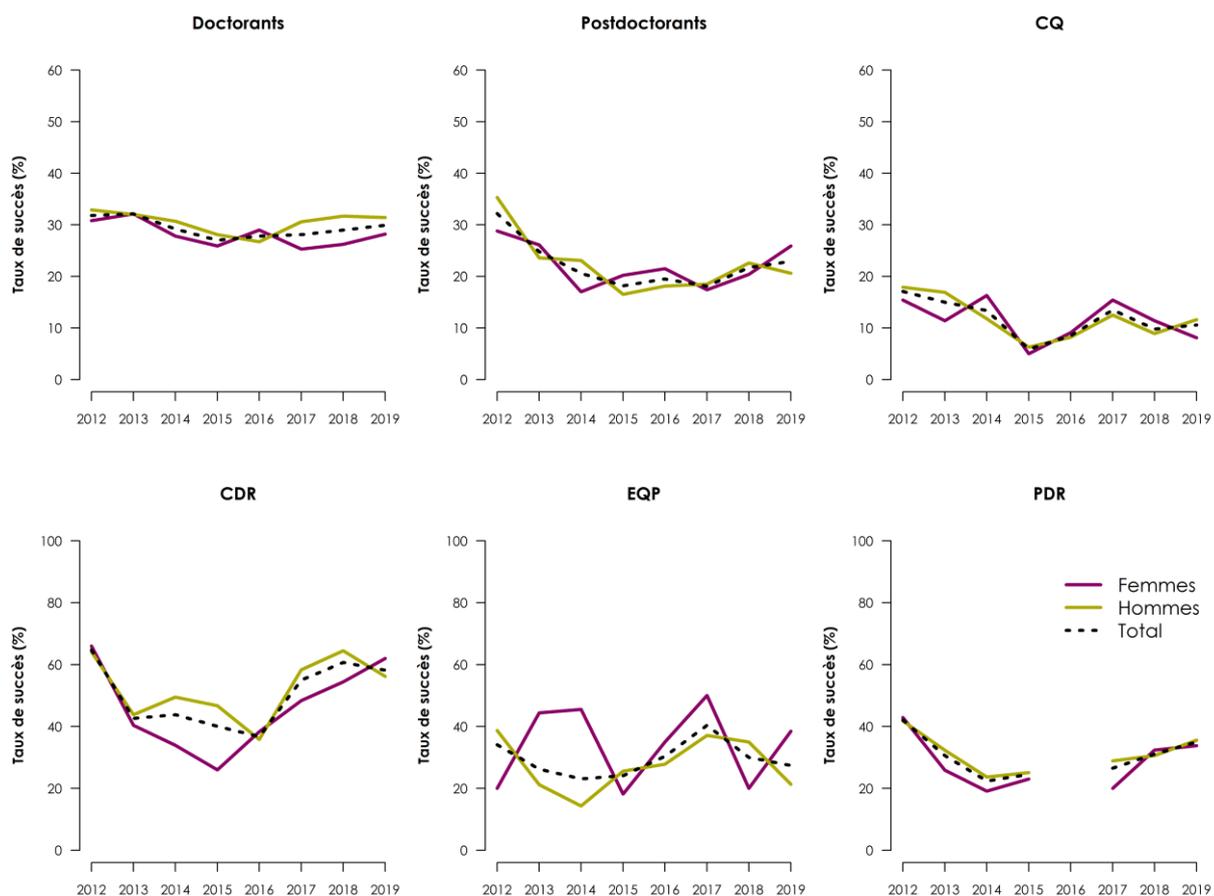


Figure 11. Evolution des taux de succès des candidat-e-s, par instrument de financement et par genre, au cours des dernières années (2016 : pas d'appel PDR organisé)

3.3. TAUX DE SUCCÈS (BUDGETS OCTROYÉS)

En ce qui concerne les instruments de financement Crédits & Projets, il est également possible de comparer les sommes demandées et les sommes octroyées et de calculer les taux de succès en termes de budgets. En effet, pour chaque demande introduite dans le cadre des appels Crédits & Projets, la promotrice ou le promoteur sollicite un budget détaillé, que la Commission du F.R.S.-FNRS peut par ailleurs réduire, en cas d'octroi, de maximum 15% si cela se justifie scientifiquement (si une réduction de plus de 15% est jugée nécessaire, la demande de financement est alors considérée comme non-finançable). En fonction des besoins du ou de la promoteur·rice, celui·celle-ci introduira une demande CDR (budget maximal annuel de 30 k€ par an sur maximum 2 ans), PDR (budget annuel maximal de 80 ou 115 k€ sur maximum 4 ans), MIS (budget annuel maximal de 150 k€ sur maximum 2 ans) ou EQP (budget annuel maximal de 200 k€ sur maximum 2 ans)⁶.

	Durée	Limites	Nature
Crédit de recherche CDR	2 ans ³	5 - 30 k€/an	Fonctionnement, fonctionnement de support, petit équipement, colloques...
Projet de recherche PDR	2 ans ou 4 ans	30 - 80 k€/an ⁴	Si mono-universitaire ➤ 0 à 1 ETP max. 50 k€ sans CV ➤ Fonctionnement, fonctionnement de support ⁵ , équipement max. 30 k€ (ou max. 60 k€ si pas de personnel)
		30 - 115 k€/an ⁴	Si pluri-universitaire ➤ 0 à 2 ETP max. 100 k€ sans CV ➤ Fonctionnement, fonctionnement de support ⁵ , équipement max. 15 k€ (ou max. 60 k€ si coûts de personnel réduits, tout en respectant la limite max. 115 k€)
Équipement EQP	2 ans	30 - 200 k€	Pour un projet ou des thèmes de recherche
Mandat d'impulsion scientifique MIS	2 ans	150 k€/an ⁴	Fonctionnement, équipement, personnel

Les analyses ci-après présentent d'une part le budget médian sollicité (par instrument, étant donné que les différents instruments autorisent différents budgets annuels), et d'autre part les taux de succès en termes de budget, i.e. la proportion de budget accordé par rapport au budget total sollicité par les candidat·e·s.

⁶ Source : mini-guide appel crédits et projets F.R.S.-FNRS (https://www.frs-fnrs.be/docs/Reglement-et-documents/FRS-FNRS_MiniGuide2020_Credits_FR.pdf)

On observe ici que les montants sollicités médians, par instrument, sont très similaires entre promotrices et promoteurs lorsque l'on considère les instruments de l'appel Crédits & Projets de manière séparée (Figure 12). Si au total, le montant moyen sollicité par les femmes est légèrement inférieur à celui des hommes (126,9 k€ pour les femmes vs. 133,9 k€ pour les hommes), c'est que de manière générale, la proportion de femmes ayant introduit une demande PDR (ayant un budget annuel de maximum 80 ou 115 k€ sur maximum 4 ans) est moins importante que la proportion de femmes ayant introduit une demande CDR (ayant un budget annuel maximal de 30 k€ sur maximum 2 ans) (Table 1). Cependant, on peut noter que la différence de montant moyen sollicité par les femmes et les hommes en 2019 est moindre qu'en 2018 (124,0k€ pour les femmes vs. 162,5 k€ pour les hommes).

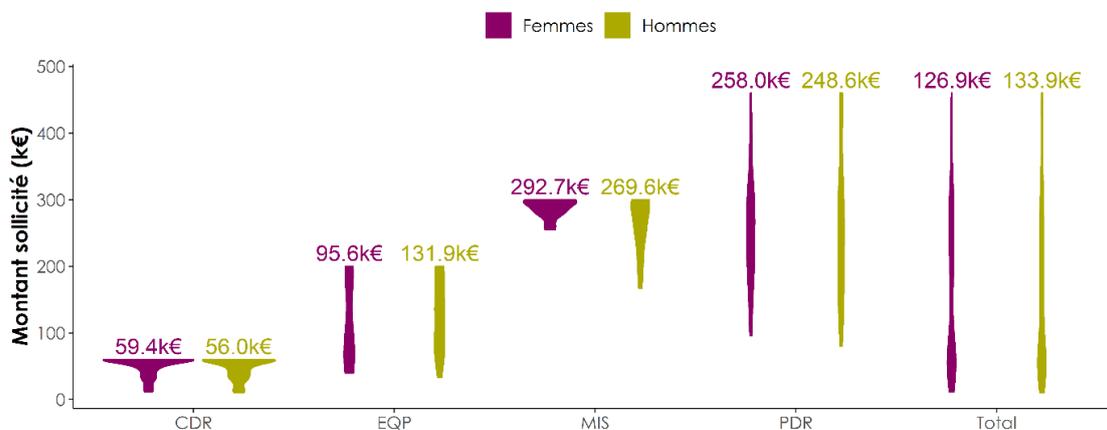


Figure 12. Distribution du budget et budget médian sollicité lors de l'appel Crédits & Projets 2019 pour les instruments CDR, EQP, MIS et PDR, par genre

Les taux de succès en termes de budgets octroyés des femmes ont été en 2019 plus faibles que ceux des hommes pour l'instrument MIS, plus élevés en ce qui concerne les CDR et EQP, et presque équivalents pour les PDR (Figure 13).

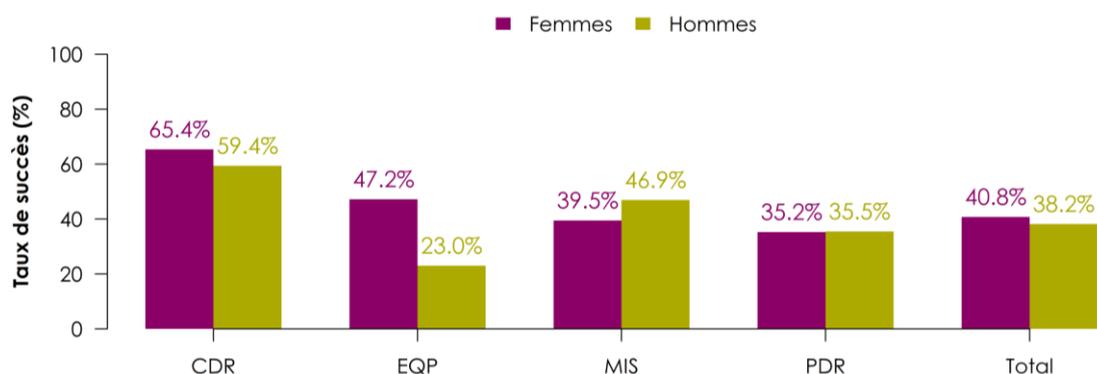


Figure 13. Taux de succès en termes de budgets octroyés lors de l'appel Crédits & Projets 2019 (montants totaux accordés / montants totaux sollicités), par genre

3.4. MANDATAIRES EN FONCTION

Cette section a pour vocation de présenter quelques chiffres relatifs aux mandataires F.R.S.-FNRS en fonction à un moment précis, à savoir le 1^{er} janvier 2020. Cette date a été choisie car elle permet de présenter un état de la situation au terme de l'année 2019. Les chiffres présentés ici ne comprennent pas le personnel lié au Télévie ni les chercheur·se·s engagé·e·s par leurs promoteur·rice·s dans le cadre de projets (financés par des conventions F.R.S.-FNRS mais employés par les universités).

Le financement de mandataires (temporaires ou permanents) représente la partie la plus importante des dépenses annuelles du F.R.S.-FNRS. Les mandataires obtiennent leur mandat après avoir soumis leur candidature dans le cadre d'un appel Bourses & Mandats, FRIA ou FRESH, procédures compétitives organisées sur base annuelle par le F.R.S.-FNRS. Les chercheurs qualifiés (mandataires permanents) peuvent solliciter lors des appels Bourses & Mandats une promotion au rang de Maître de recherches à partir de leur huitième année de service. Les Maîtres de recherches peuvent quant à eux solliciter une promotion au rang de Directeur de recherches à partir de leur quatrième année en tant que Maître de recherches.

		Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Mandats doctorants	ASP	213	198	411	51.8%	48.2%
	SD	17	14	31	54.8%	45.2%
	CSD	0	0	0	-	-
	VETE-CCD	1	1	2	50.0%	50.0%
	FRESH	45	30	75	60.0%	40.0%
	FRIA	166	280	446	37.2%	62.8%
	BSD	1	2	3	33.3%	66.7%
	Boursier I.U.E. Florence	1	0	1	100.0%	0.0%
	Total doctorants	444	525	969	45.8%	54.2%
Mandats postdoctorants	Chargé de recherches	115	161	276	41.7%	58.3%
	Spécialiste postdoctorant	12	15	27	44.4%	55.6%
	Collaborateur scientifique	4	9	13	30.8%	69.2%
	Total postdoctorants	131	185	316	41.5%	58.5%
Mandats permanents	Chercheur qualifié	67	115	182	36.8%	63.2%
	Maître de recherches	40	81	121	33.1%	66.9%
	Directeur de recherches	23	68	91	25.3%	74.7%
	Total permanents	130	264	394	33.0%	67.0%
Total		705	974	1679	42.0%	58.0%

Table 6. Répartition des mandataires F.R.S.-FNRS en fonction au 1^{er} janvier 2020 (hors Télévie), par genre et par type de mandat (valeurs absolues et proportions)

De manière globale, on n'observe pas de déséquilibre flagrant entre hommes et femmes parmi les mandataires en fonction (**42,0%** de femmes pour **58,0%** d'hommes), même si les hommes sont globalement plus nombreux (Table 6).

On observe cependant, comme c'était le cas au niveau des candidatures, une diminution des proportions de femmes en fonction qui dépend directement du niveau du mandat considéré. En effet, si au niveau des mandats doctoraux les proportions de femmes et d'hommes sont quasiment identiques (**45,8%** de femmes), les proportions de femmes diminuent légèrement au niveau des mandats postdoctoraux temporaires (**41,5%** de femmes) et de manière plus importante encore au niveau des mandats permanents (**33,0%** de femmes).

De même, la diminution progressive de la proportion de femmes avec l'augmentation du niveau du mandat s'observe également parmi les mandataires permanents (**36,8%** de femmes parmi les CQ, **33,1%** parmi les MR et **25,3%** parmi les DR).

Ce déséquilibre en termes de proportion de femmes au fur et à mesure que le niveau du mandat augmente s'observait déjà en 1968 et en 2008, bien qu'il semblerait toutefois qu'il soit légèrement moins accentué aujourd'hui (Figure 14).

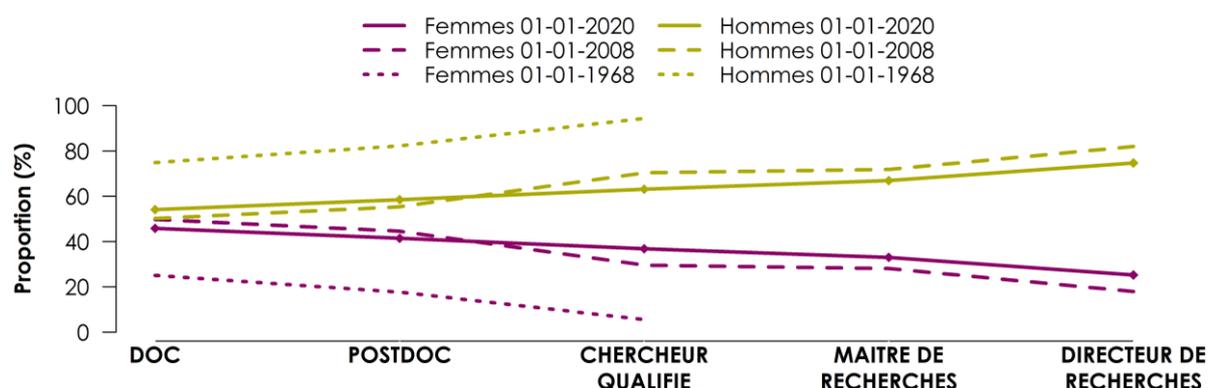


Figure 14. Proportion de femmes et d'hommes parmi les mandataires en fonction du niveau doctoral (ASP, BSD, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH, FRIA et Bourses de doctorat de l'IUE de Florence), postdoctoral (Chargé de recherches, SPD, Collaborateur Scientifique) et des mandats permanents (Chercheur qualifié, Maître de recherches, Directeur de recherches)

Enfin, tout comme pour les candidatures (cf 3.1, Figure 3) et tous mandats confondus, les femmes sont nettement plus minoritaires en SEN (**23,9%** au total), et majoritaires en SHS (**54,5%**) et SVS (**50,6%**) (Table 7 et Figure 15). A titre de comparaison, 23,1%, 50,0% et 52,2% des candidat·e·s en SEN, SHS et SVS respectivement étaient des femmes en 2019 (Figure 3). Au niveau des mandataires permanents, **40,2%** des mandataires en SVS et **41,2%** en SHS sont des femmes. Seulement **19,5%** des mandataires permanents en SEN sont des femmes.

	Grand Domaine Scientifique	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Doctorants	FORE	7	3	10	70.0%	30.0%
	SEN	95	259	354	26.8%	73.2%
	SHS	157	99	256	61.3%	38.7%
	SVS	185	164	349	53.0%	47.0%
Postdoctorants	FORE	4	5	9	44.4%	55.6%
	SEN	24	93	117	20.5%	79.5%
	SHS	58	53	111	52.3%	47.7%
	SVS	45	34	79	57.0%	43.0%
Permanents	FORE	3	1	4	75.0%	25.0%
	SEN	29	120	149	19.5%	80.5%
	SHS	47	67	114	41.2%	58.8%
	SVS	51	76	127	40.2%	59.8%
Total	FORE	14	9	23	60.9%	39.1%
	SEN	148	472	620	23.9%	76.1%
	SHS	262	219	481	54.5%	45.5%
	SVS	281	274	555	50.6%	49.4%

Table 7. Répartition des mandataires F.R.S.-FNRS en fonction au 1^{er} janvier 2020 (hors Télévie), par genre, par type de mandat et par grand domaine scientifique (valeurs absolues et proportions)

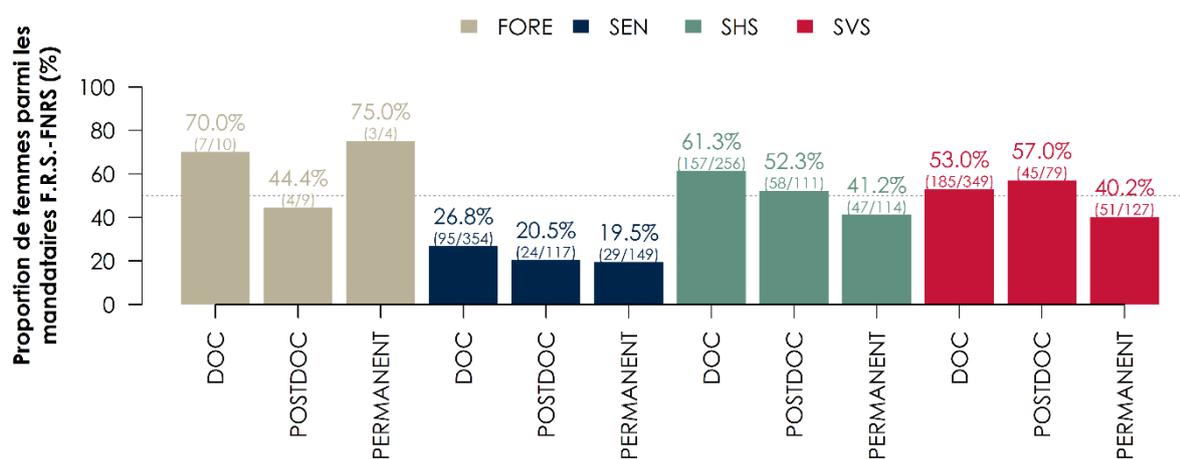


Figure 15. Proportion de femmes parmi les mandataires F.R.S.-FNRS en fonction au 1^{er} janvier 2020 (hors Télévie), par type de mandat et par grand domaine scientifique (valeurs absolues et proportions)

Lorsque l'on considère la proportion de femmes parmi les Aspirants, Chargés de recherches et les Chercheurs qualifiés au cours des 90 dernières années, on remarque que celle-ci n'a cessé d'augmenter depuis les premières nominations ([Figure 16](#)).

Les premiers mandataires Aspirants ont été nommés en 1928. Au cours de l'année de la création du FNRS, 11 femmes et 15 hommes se sont vus octroyer une bourse doctorale. Toutefois, au cours de la décennie suivante, ce sont essentiellement des hommes qui ont bénéficié de ce mandat (**8,7%** de femmes au cours des années 30). La proportion de femmes n'a dès lors cessé d'augmenter pour dépasser de peu le seuil des 50% entre les années 2010 et 2019 (**52,5%**) ([Figure 16](#)).

Quant aux mandats de Chargés de recherches, ce sont strictement et exclusivement des hommes qui en ont bénéficié au cours des premières années (de 1940 à 1950, année à laquelle la première femme a été nommée) ([Figure 16](#)). Tout comme pour les Aspirants, la proportion de femmes Chargés de recherches a néanmoins progressivement augmenté, pour atteindre **43,2%** entre les années 2010 et 2019.

Les premiers Chercheurs qualifiés du FNRS ont été nommés en 1942, et il aura fallu attendre 1954 pour qu'une femme soit nommée à ce titre ([Figure 16](#)). La proportion de femmes parmi les mandataires nommés Chercheurs qualifiés est de **33,6%** entre 2010 et 2019.

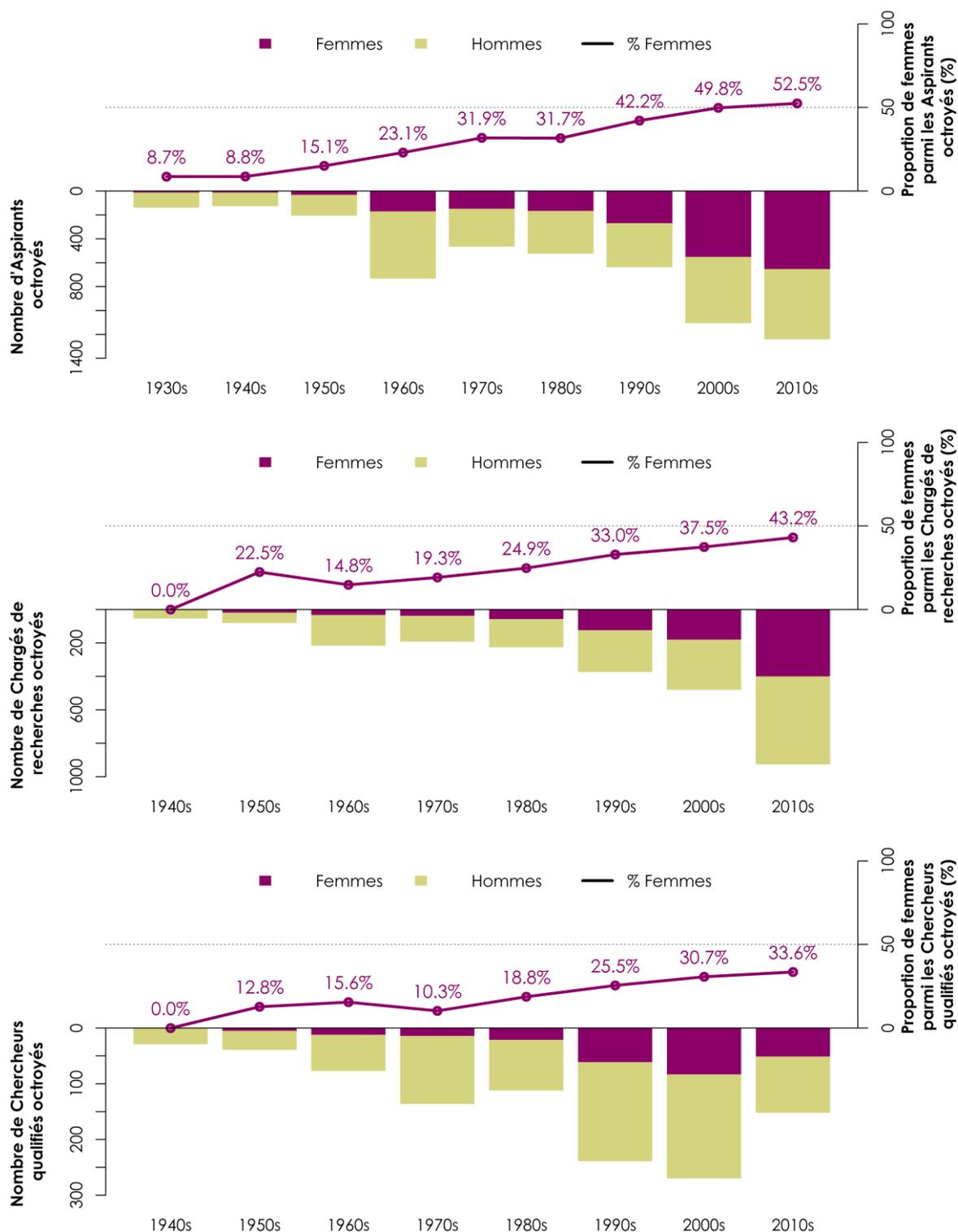


Figure 16. Evolution de la proportion de femmes parmi les Aspirants (en haut), Chargés de recherches (au milieu) et Chercheurs qualifiés (en bas) nommés depuis la création du F.R.S.-FNRS (une donnée manquante pour un Aspirant et un Chargé de recherches ; 1950s : de 1950 à 1959)

La proportion de femmes boursières du FRIA (Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et l'Agriculture), en revanche, n'a pas tellement augmenté depuis 1994, date à laquelle le Fonds FRIA a été rattaché au F.R.S.-FNRS en tant que Fonds associé, voire a diminué au cours des dernières années, pour atteindre **39,2 %** en 2019 (Figure 17).

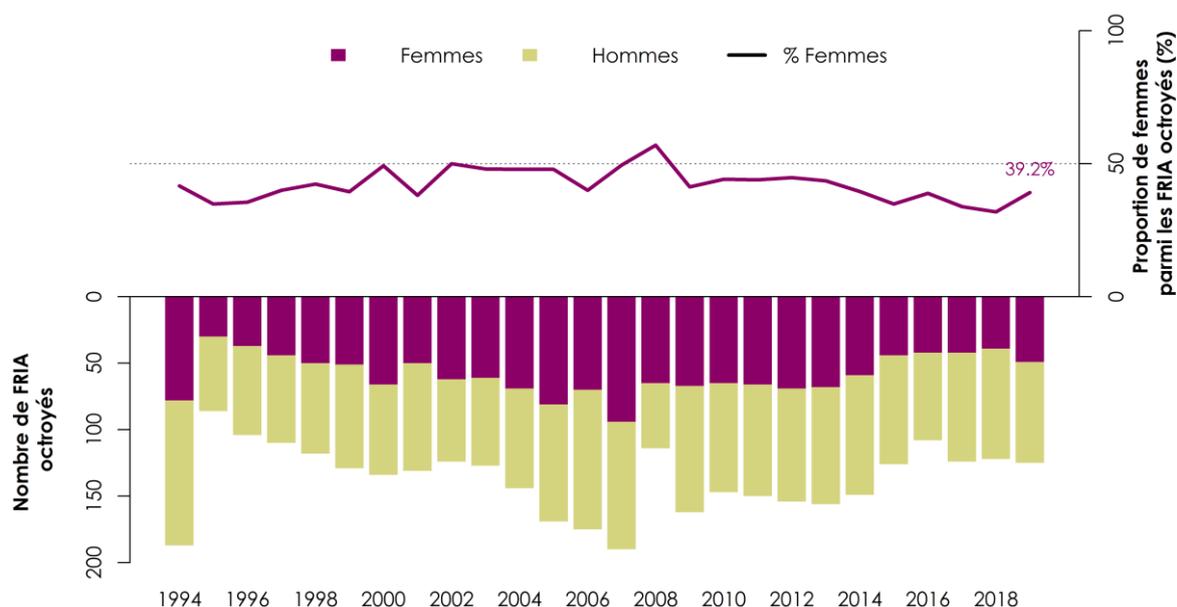


Figure 17. Evolution de la proportion de femmes parmi les bourses FRIA octroyées depuis que le Fonds FRIA est rattaché au F.R.S.-FNRS en tant que Fonds associé.

Les proportions de femmes parmi les Maîtres de recherches promus et les Directeurs de recherches promus ont également augmenté depuis les premières nominations (en 1973 et 1987 pour respectivement les MR et DR), bien que l'évolution soit moins importante que pour les mandats ASP, CR et CQ (Figure 18). Toutefois, l'accès au titre de MR ou DR est, par définition, réservé aux Chercheurs qualifiés mandataires, parmi lesquels les femmes sont sous-représentées. Au vu de l'augmentation progressive des proportions de femmes parmi les Chercheurs qualifiés⁷, on peut s'attendre à ce que la proportion de femmes MR et DR continue à augmenter au cours des années à venir. On observe toutefois une légère diminution de cette proportion au cours des années 2010 par rapport à la décennie précédente (2000-2009).

De manière générale, on observe donc une **féménisation progressive** des mandataires F.R.S.-FNRS au cours des années, en particulier dans les grands domaines des Sciences Humaines et Sociales et des Sciences de la Vie et de la Santé.

⁷ Au 1^{er} janvier 2020, **40,2%** des mandataires permanents en SVS, **41,2%** en SHS et **19,5%** en SEN étaient des femmes (Table 7).

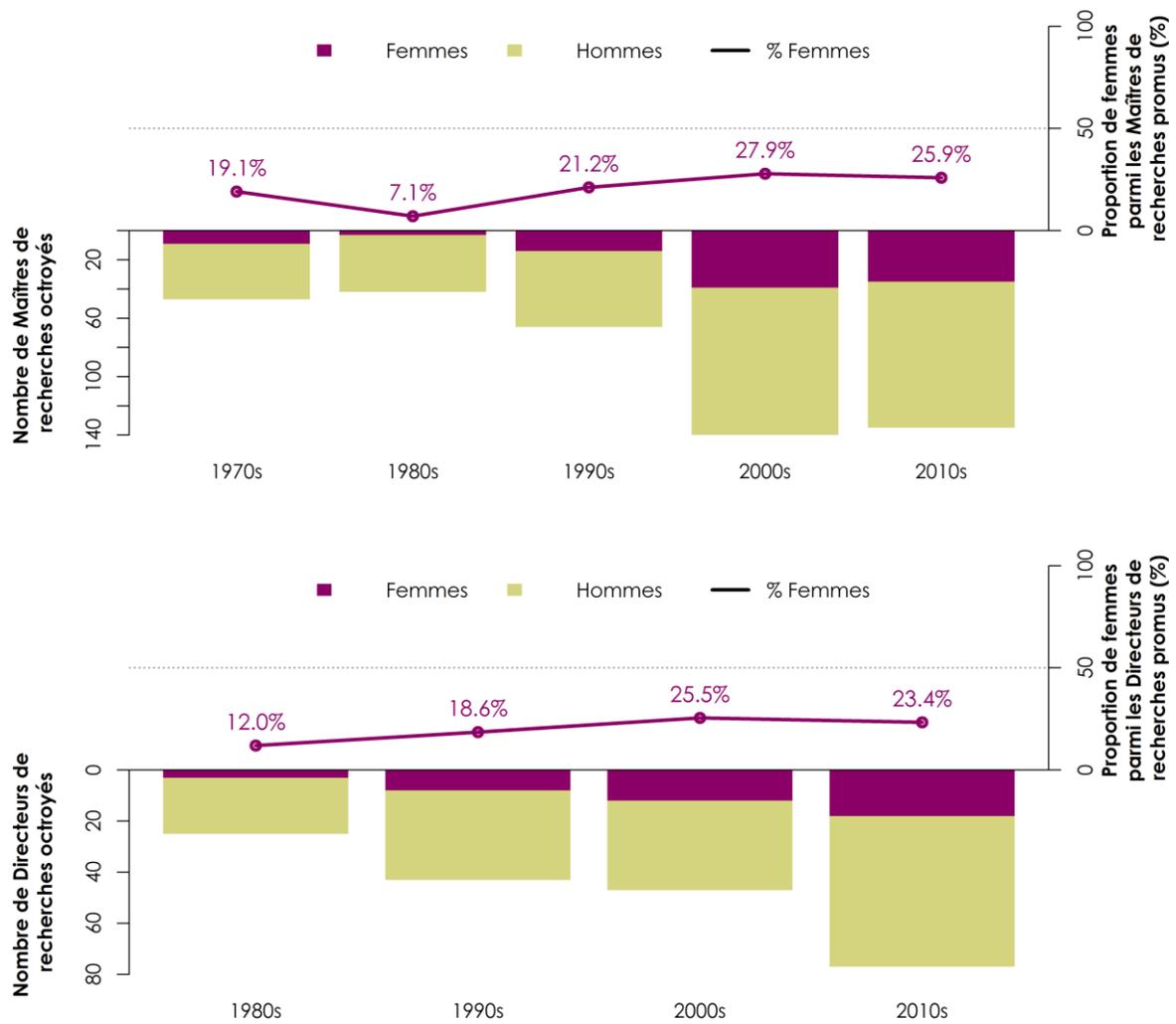
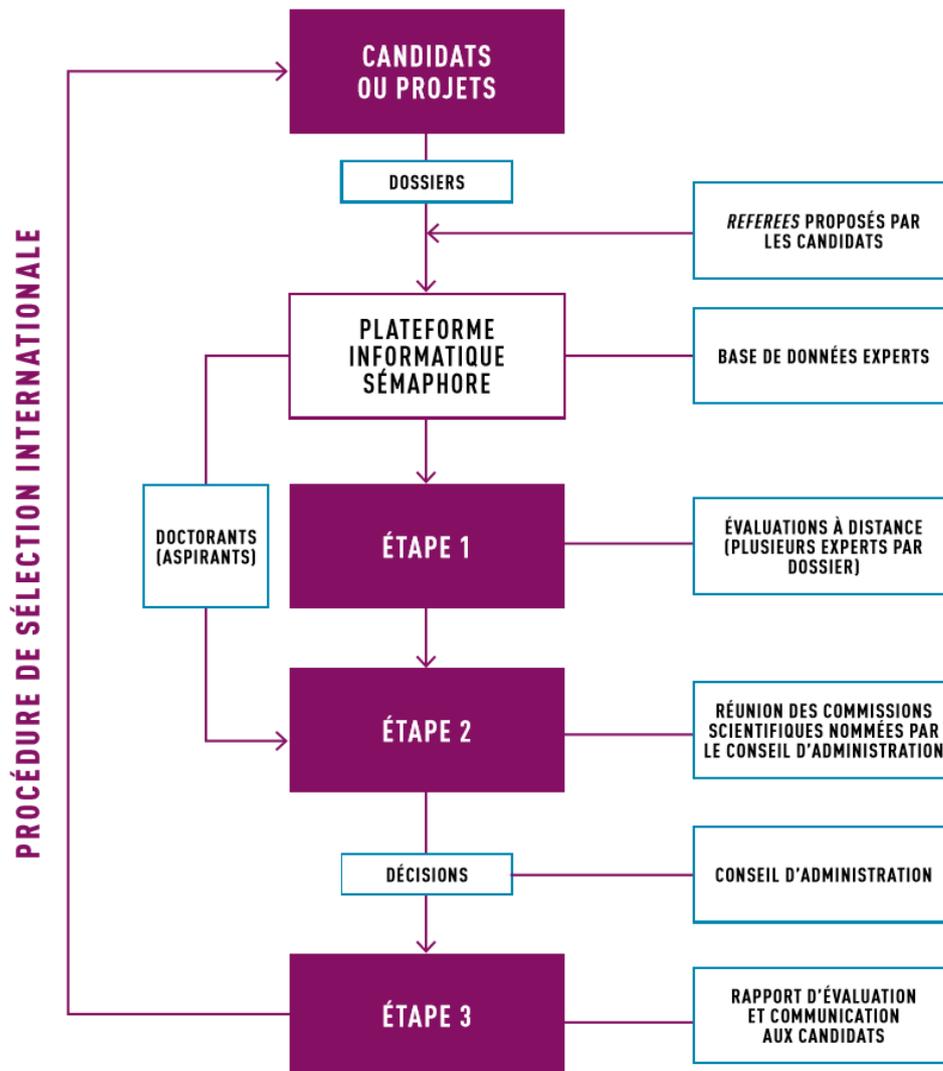


Figure 18. Evolution de la proportion de femmes parmi les Maîtres de recherches et Directeurs de recherches (1980s : de 1980 à 1989)

3.5. EVALUATION

Dans le cadre de cette section, nous nous sommes penchés sur les proportions relatives d'hommes et de femmes parmi les expert·e·s évaluateur·rice·s officiant pour le F.R.S.-FNRS.

Ces dernier·ère·s sont réparti·e·s en deux groupes en fonction de l'étape du processus d'évaluation à laquelle ils·elles participent : les expert·e·s à distance, qui participent à la première étape du processus d'évaluation (défini·e·s ici comme ayant effectué en 2019 une ou plusieurs évaluations de demandes de financement à distance pour le Fonds) et les membres des Commissions scientifiques qui participent à la seconde étape du processus (défini·e·s ici comme faisant partie d'une des 14 Commissions scientifiques dans le cadre de l'appel Bourses et Mandats 2019, premier appel organisé lors de cette année).



En 2019, **3083** expert·e·s à distance distinct·e·s ont réalisé au minimum une évaluation pour le Fonds dans le cadre d'un de ses deux principaux appels (Bourses et Mandats 2019 et Crédits & Projets 2019). Ces expert·e·s sont issu·e·s exclusivement d'institutions situées hors Fédération Wallonie-Bruxelles (et principalement des chercheur·se·s internationaux·ales), sélectionné·e·s en majorité parmi les chercheur·se·s présent·e·s dans la base de données du F.R.S.-FNRS (constituée de **13839** expert·e·s en date du 14 octobre 2019). Ceux·elles-ci ont accepté d'évaluer pour le Fonds une ou plusieurs demandes de financement en 2019. Dans ce cadre, ils·elles sont invité·e·s à prendre connaissance du dossier (accessible en ligne via E-SPACE) et à l'évaluer via un formulaire en ligne selon un certain nombre de critères prédéfinis et connus des candidat·e·s. Chaque demande de financement (hors demande de financement doctoral) est évaluée par 3 à 5 expert·e·s à distance (selon le type de dossier) de manière indépendante. Leurs évaluations sont ensuite transmises aux membres des Commissions scientifiques qui attribueront une note finale aux différentes demandes reçues et établiront un classement des demandes de financement reçues par instrument. Les rapports d'évaluation sont également transmis aux candidat·e·s en fin de processus (de manière anonyme et sans les notes attribuées).

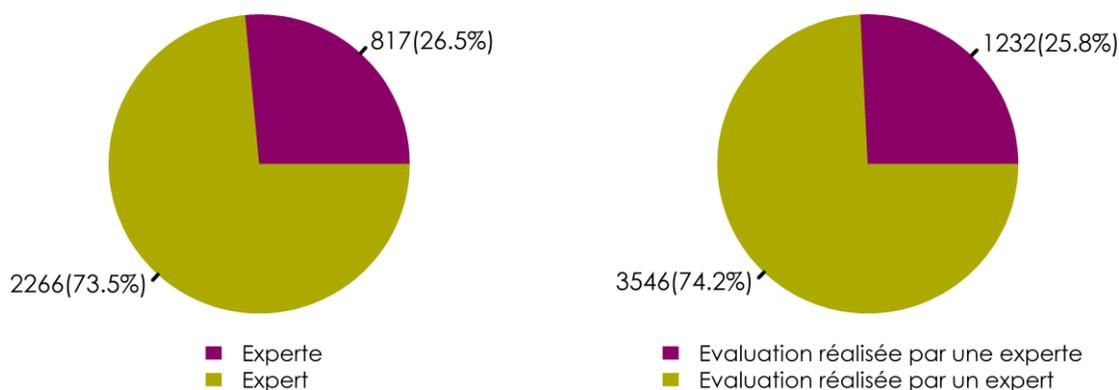


Figure 19. Répartition par genre des 3083 expert·e·s ayant effectué au minimum une évaluation à distance pour le F.R.S.-FNRS en 2019 (gauche), et répartition par genre des auteur·e·s des 4778 évaluations effectuées (certains·es expert·e·s effectuent plusieurs évaluations pour le Fonds par année ; droite)

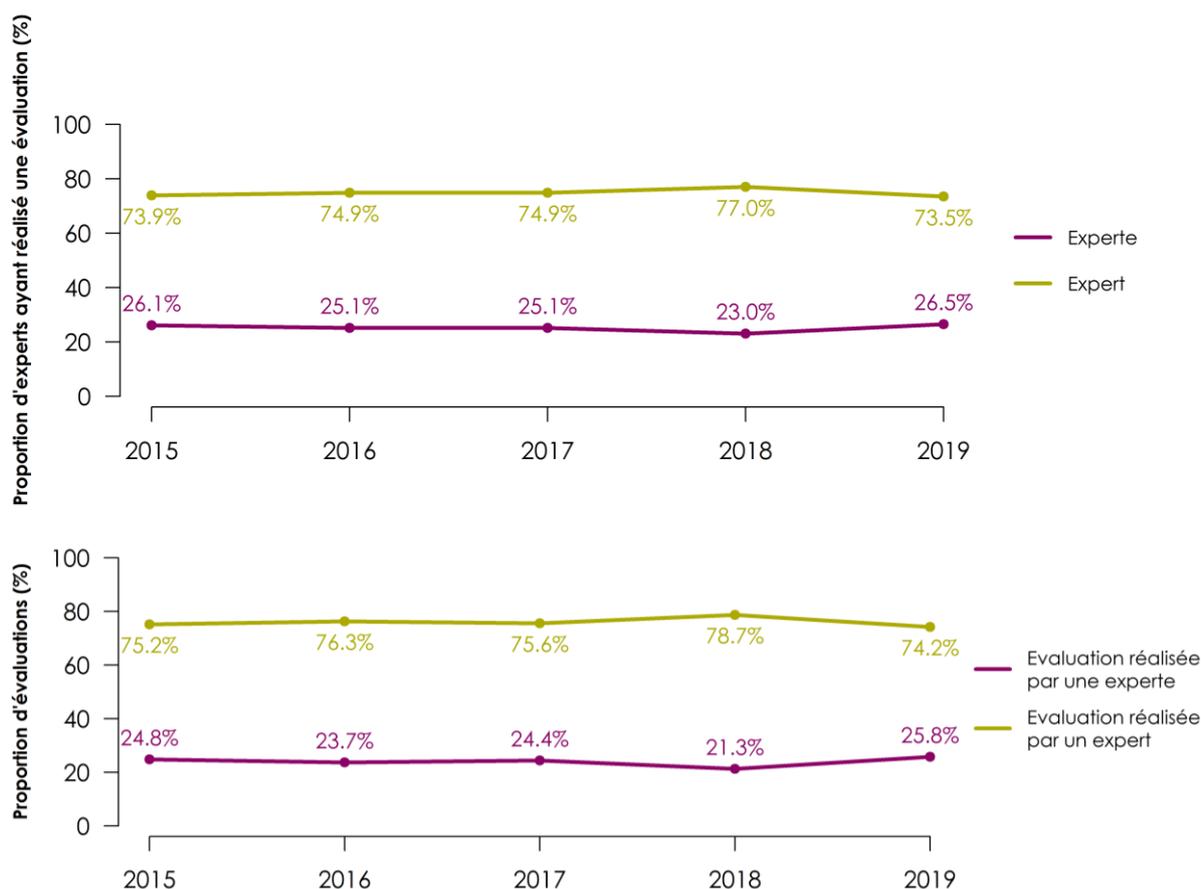


Figure 20. Répartition par genre des expert-e-s ayant effectué au minimum une évaluation à distance pour le F.R.S.-FNRS (en haut), et répartition par genre des auteur-e-s des évaluations effectuées (certains expert-e-s effectuent plusieurs évaluations pour le Fonds par année ; en bas) de 2015 à 2019

En 2019, **26,5%** des expert-e-s ayant effectué au minimum une évaluation à distance pour le Fonds étaient des femmes, et **25,8%** des évaluations ont été effectuées par des femmes (certains expert-e-s effectuent plusieurs évaluations au cours de la même année) (Figure 19). Ces expert-e-s étaient donc pour la majorité d'entre eux-elles des hommes, et cela n'a pas beaucoup évolué au cours des dernières années (Figure 20). Par ailleurs, **26,6%** des expert-e-s présent-e-s dans la base de données du F.R.S.-FNRS sont des femmes. Le F.R.S.-FNRS, conscient de ce déséquilibre, a décidé d'adopter une attitude proactive face à ce problème en incluant parmi les consignes régissant le choix des expert-e-s à distance la nécessité de respecter, dans la mesure du possible, un équilibre de genre parmi les expert-e-s sélectionné-e-s. Néanmoins, le F.R.S.-FNRS n'a que peu de prise sur l'acceptation ou le refus des expert-e-s d'évaluer des propositions et ne peut donc que difficilement garantir un équilibre des genres parmi les expert-e-s qui effectuent des évaluations à distance. Par ailleurs, les expert-e-s sélectionné-e-s étant des membres académiques issus d'universités en Flandre ou à l'international, la répartition par genre des expert-e-s sollicité-e-s par le F.R.S.-FNRS reflète également indirectement la proportion de femmes parmi les académiques des universités des différents pays (Figure 21 et Table 8).

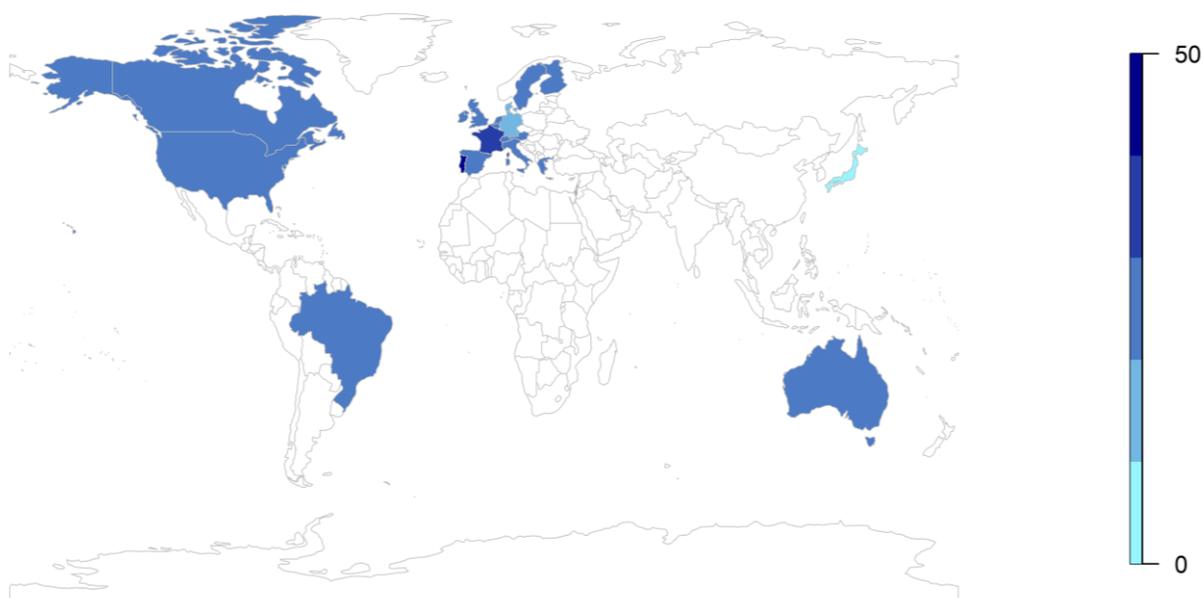


Figure 21. Mappemonde de la proportion de femmes parmi les experts des différents pays présents dans la base de données du F.R.S.-FNRS pour les pays comprenant au moins 50 expert·e·s

Pays de l'institution principale	Proportion de femmes (%)	Nombre d'experts
Portugal	43,2%	125
France	31,4%	4036
Australie	29,1%	251
Italie	28,7%	611
Finlande	28,6%	63
Grèce	28,1%	96
Canada	27,1%	645
Espagne	26,7%	427
Irlande	25,9%	54
Royaume-Uni	25,8%	1075

Table 8. Liste des 10 pays comprenant la plus grande proportion de femmes expertes parmi les pays comprenant au moins 50 expert·e·s dans la base de données du F.R.S.-FNRS

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes membres CS	% Hommes membres CS
FORESIGHT (Interdisciplinaire : développement durable)	3	12	15	20.0%	80.0%
SEN-1 (Chimie, matériaux)	3	12	15	20.0%	80.0%
SEN-2 (Mathématiques, physique, astronomie)	3	12	15	20.0%	80.0%
SEN-3 (Sciences de l'ingénieur)	2	13	15	13.3%	86.7%
SEN-4 (Sciences de la terre, biologie, agronomie)	2	13	15	13.3%	86.7%
SHS-1 (Sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques)	4	11	15	26.7%	73.3%
SHS-2 (Psychologie, sciences de l'éducation)	7	8	15	46.7%	53.3%
SHS-3 (Littérature, arts, philosophie, linguistique)	4	11	15	26.7%	73.3%
SHS-4 (Histoire, archéologie)	7	8	15	46.7%	53.3%
SHS-5 (Economie, droit)	4	11	15	26.7%	73.3%
SVS-1 (Génétique, génomique, biochimie, biologie cellulaire)	3	12	15	20.0%	80.0%
SVS-2 (Physiologie, immunologie, microbiologie)	4	11	15	26.7%	73.3%
SVS-3 (Neurosciences)	4	11	15	26.7%	73.3%
SVS-4 (Recherche translationnelle, médecine, sciences pharmaceutiques, dentisterie, santé publique)	3	12	15	20.0%	80.0%
TOTAL	53	157	210	25.2%	74.8%

Table 9. Répartition par genre des membres des différentes Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS lors de l'appel Bourses & Mandats 2019

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes membres CS	% Hommes membres CS
FRIA	81	223	304	26.6%	73.4%
FRESH	15	27	42	35.7%	63.3%

Table 10. Répartition par genre des membres des différents Jurys FRIA et FRESH lors des appels 2019

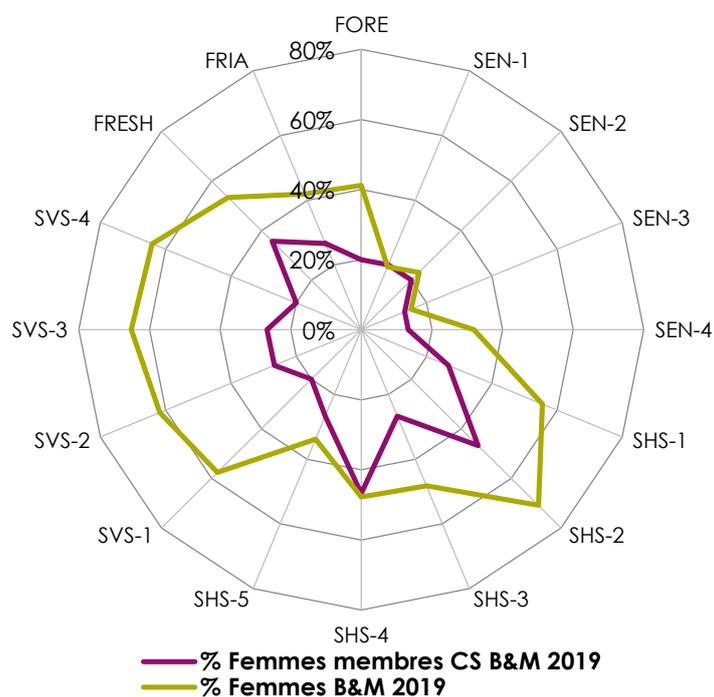


Figure 22. Proportion de femmes parmi les candidat-e-s à l'appel Bourses & Mandats 2019 (tous instruments confondus) et parmi les membres des différentes Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS ayant siégé au même appel

Les Commissions scientifiques thématiques (au nombre de 14) sont composées de **210** membres au total (dont 40% issus d'institutions FWB et 60% issus d'institutions situées en dehors de la FWB, dont les Président·e·s).

En 2019, les 35 jurys FRIA étaient composés de **304** membres, et les jurys FRESH étaient composés de 42 membres, répartis en 2 jurys (Défis culturels et Défis économiques et sociaux).

Les Commissions scientifiques et jurys attribuent collégalement les notes finales aux demandes de financement reçues et établissent des priorités en termes de financement (classements). Pour ce faire, ils se basent notamment sur les évaluations à distance reçues (si des évaluations à distance sont prévues dans le cadre de l'instrument de financement considéré). Ils rédigent pour chaque dossier un rapport final qui sera transmis au·à la candidat·e. Les classements qu'ils établissent sont transmis au Conseil d'administration du Fonds qui se base sur ceux-ci au moment de prendre les décisions d'octroi.

Les membres des Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS et des jurys FRESH et FRIA étaient à nouveau majoritairement des hommes en 2019 ([Table 9](#) et [Table 10](#)). La proportion de femmes augmente toutefois d'année en année (**25,2%** en 2019 contre 20,5% en 2018, 18,6% en 2017 et 16,2% en 2016 ; [Figure 23](#)).



Figure 23. Evolution de la proportion de femmes parmi les membres des Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS lors des derniers appels Bourses & Mandats

Comme le montre la [Figure 22](#), les Commissions comprenant le plus de femmes parmi leurs membres tendent à être également celles présentant la plus grande proportion de femmes parmi les candidat·e·s (SHS-2 (Psychologie, sciences de l'éducation) : **46,7%** des membres de commission et **70,9%** des candidat·e·s sont des femmes ; SHS-4 (Histoire, archéologie) : **46,7%** de membres de commission et **47,7%** des candidat·e·s sont des femmes ; FRESH : **35,7%** des membres de jury et **53,4%** des candidat·e·s sont des femmes).

Toutefois, pour la majorité des commissions, la proportion de femmes membres de commission ainsi que parmi les jurys FRIA et FRESH reste largement inférieure à la proportion de femmes candidates (Figure 22). On peut remarquer que c'est pour la commission SEN-3 (Sciences de l'ingénieur) que la proportion de femmes membres de commission est la plus faible, et que celle-ci est très proche de la proportion de femmes candidates. Il faut cependant noter que dans certains domaines scientifiques, la représentation des femmes parmi les académiques du domaine est relativement faible, ce qui rend difficile la composition d'une commission équilibrée en termes de genre.

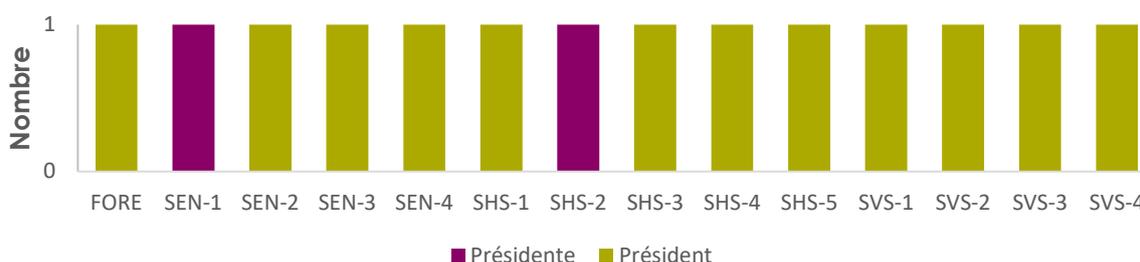


Figure 24. Répartition par genre des Président·e·s des Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS (appel Bourses & Mandats 2019)

Les Président·e·s des Commissions scientifiques étaient en 2019 quasi exclusivement des hommes (**85,7%** contre 92,9%, l'année passée, Figure 24). Le F.R.S.-FNRS en est conscient et sensibilise de manière régulière le Comité d'accompagnement (les membres des Commissions scientifiques sont nommés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité d'accompagnement) aux questions d'équilibre de genre au sein des Commissions scientifiques. Le Conseil d'Administration du Fonds a également rappelé dernièrement au Comité d'Accompagnement (octobre 2020) l'importance de l'équilibre de genre au sein des Commissions scientifiques, notamment parmi les Président.e.s. Le mandat des membres HFWB des Commissions étant d'une durée de 3 ans renouvelable une fois (1 an pour les membres FWB renouvelable trois fois), les rééquilibrages sont longs à mettre en place.

Au cours des dernières années (de 2015 à 2019, Figure 25), la proportion de femmes membres de Commissions SEN a augmenté pour toutes ces Commissions à l'exception de la Commission SEN-1 où elle est restée stable. Malgré une relative stabilité au cours des dernières années de la proportion globale de femmes membres de Commissions SHS et SVS, on peut cette année observer que celle-ci a augmenté. Ces évolutions montrent encore une fois la lenteur de réaction au rééquilibrage mis en place.

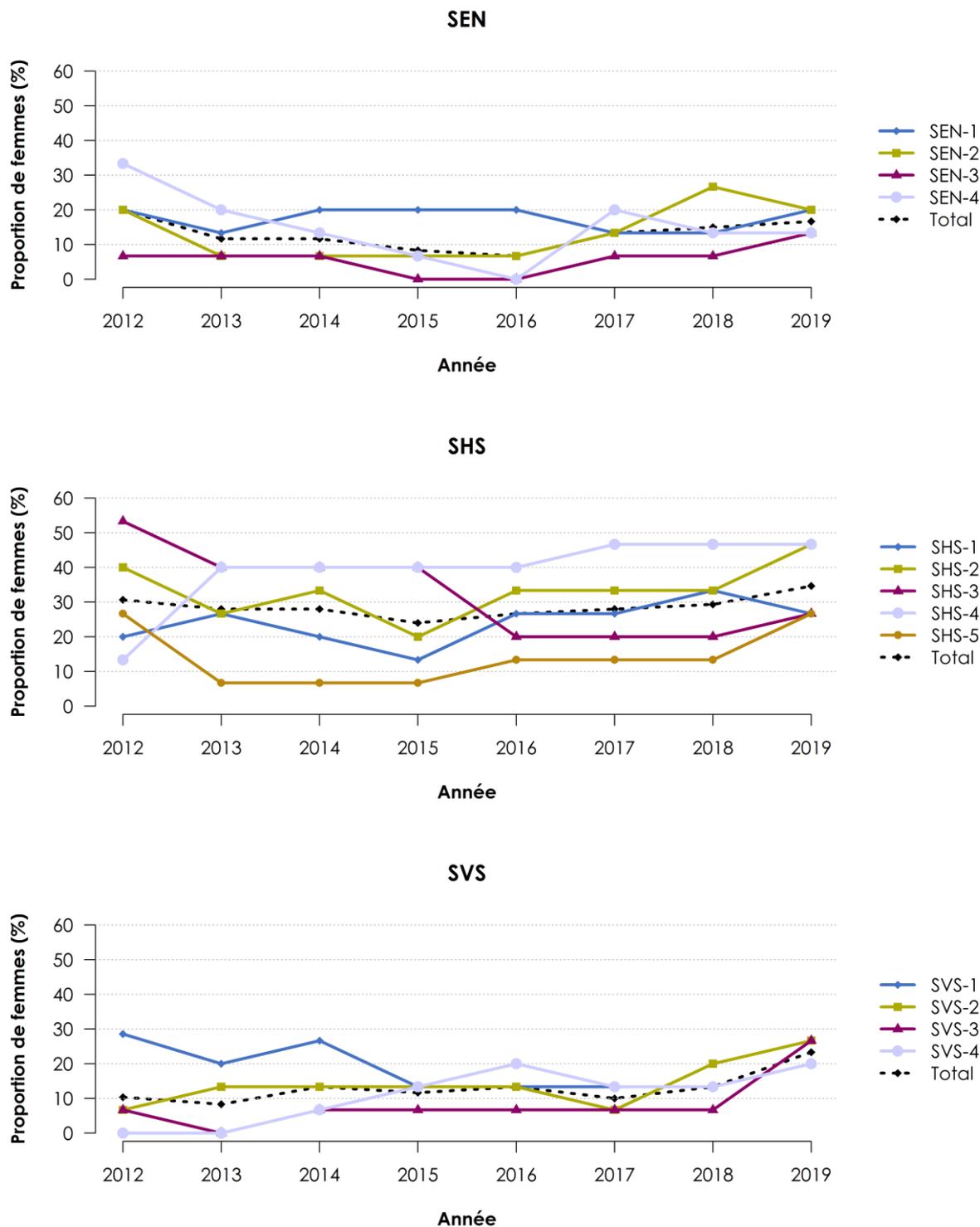


Figure 25. Evolution des proportions de femmes parmi les membres des différentes Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS pour l'appel Bourses & Mandats, au cours des dernières années et par grand domaine scientifique.

3.6. GOUVERNANCE

Le F.R.S.-FNRS et ses Fonds associés sont administrés chacun par un Conseil d'administration ou un Comité de gestion composés de représentants des institutions universitaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que de personnalités du monde économique, social et politique.

Le Conseil d'administration est compétent pour :

- la gestion et l'attribution des moyens financiers accordés par les différentes Autorités (Fédération Wallonie-Bruxelles et État fédéral),
- la représentation auprès des institutions scientifiques internationales et les contributions y afférant,
- l'octroi des Prix, distinctions ou dotations particulières attribués grâce à des donations ou legs particuliers,
- la réalisation des tâches administratives nécessaires à l'exécution de ces compétences.

Le Bureau du Conseil d'administration étudie toutes les questions qui doivent être soumises au Conseil d'administration et lui fait les propositions. Il fait de même pour toute autre question dont l'examen lui aurait été confié par le Conseil.

Sous la tutelle du F.R.S.-FNRS, les "Fonds associés" sont des institutions scientifiques spécialisées en prise directe avec l'évolution de la recherche. Leur structure et leur fonctionnement ont été conçus de manière telle qu'ils forment, ensemble, un tout cohérent. Cette cohérence est garantie par l'existence d'une administration unique sur laquelle s'appuie l'action des différents Fonds. Les procédures d'introduction et de sélection des demandes sont identiques.

Alors que le F.R.S.-FNRS, le FRIA et le FRESH financent essentiellement des recherches individuelles (appels Bourses & Mandats, FRESH, FRIA et Crédits & Projets), les quatre autres Fonds associés (IISN, FRSM, FRFC et FRFS) subventionnent principalement des programmes de recherche présentés par des laboratoires (via différents types de crédits et projets). Le soutien financier alloué aux promoteur·rice·s leur permet d'engager le personnel scientifique et technique requis, d'acquérir l'équipement nécessaire et de couvrir les frais de fonctionnement.

Le Comité d'accompagnement (COMA) est composé d'une part de 12 académiques représentant les différentes institutions universitaires de la Fédération-Wallonie Bruxelles et les différents grands domaines scientifiques et, d'autre part, de la Secrétaire Générale du F.R.S.-FNRS. Il a pour rôle de proposer au Conseil d'administration les noms des intervenants scientifiques aux étapes successives de la procédure d'évaluation ex-ante des dossiers de candidature introduits (mandats et projets) auprès du F.R.S.-FNRS (Président·e·s, membres de Commissions scientifiques, etc.). Cette section a pour objet de présenter les répartitions par genre des différents membres des différents organes de gouvernance décrits ci-dessus.

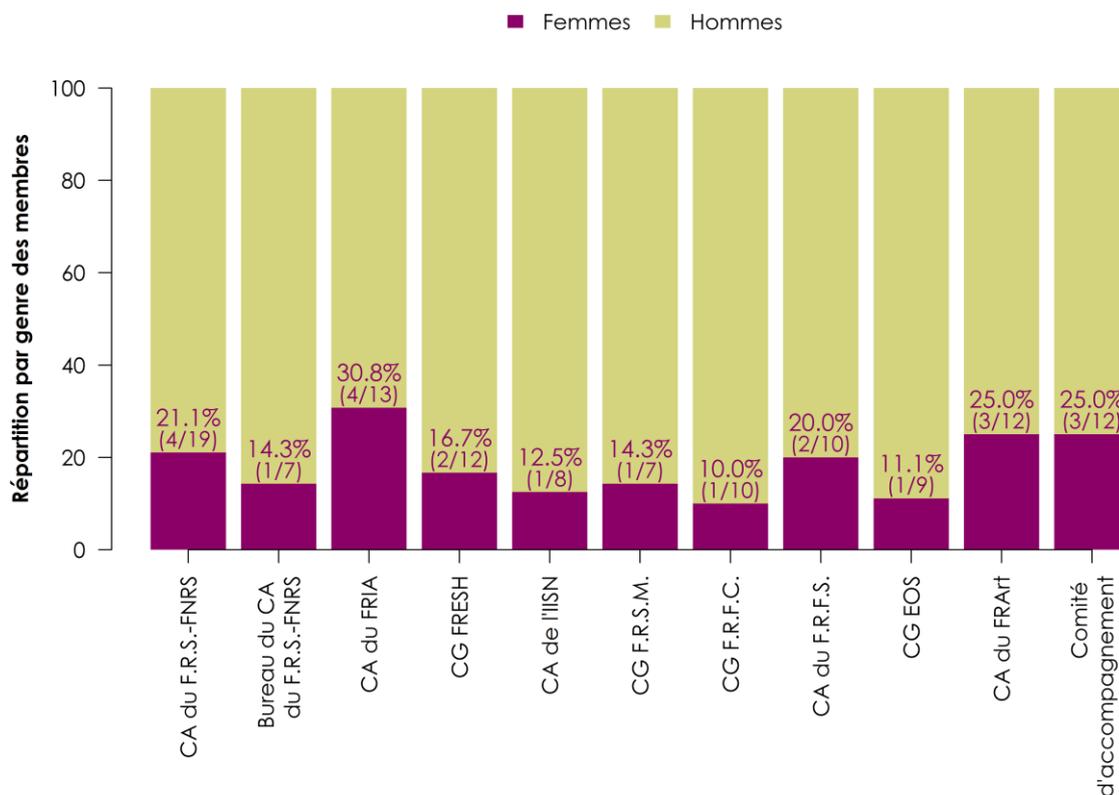


Figure 26. Répartition par genre des membres (hors observateurs et Secrétaire Générale du F.R.S.-FNRS) des différents conseils d'administration, comités de gestion et comité d'accompagnement du F.R.S.-FNRS et de ses fonds associés (octobre 2020)

Les Conseils d'administration, Comités de gestion et Comité d'accompagnement du F.R.S.-FNRS et des fonds associés sont composés majoritairement voire exclusivement d'hommes (Figure 26). C'est le Conseil d'administration du FRIA qui présente la plus grande proportion de femmes avec **30,8%** de femmes (contre 23,1% l'année précédente). Il est important de noter que, contrairement à l'année passée, tous les Conseils d'administration, Comités de gestion et Comité d'accompagnement du F.R.S.-FNRS et des fonds associés comportent au moins une femme.

Il faut cependant remarquer qu'un bon nombre de sièges des Conseils d'administration ou Comités de gestion du F.R.S.-FNRS sont réservés ex officio aux recteurs des universités de la FWB, qui étaient jusqu'à peu exclusivement des hommes. Ceci impacte significativement les répartitions hommes/femmes au sein des différents Conseils d'administration et Comités de gestion du F.R.S.-FNRS et de ses fonds associés. On remarquera également que pour les mêmes raisons, aucun Président de Conseil d'administration ou de Comité de gestion n'est de sexe féminin. Ceci est appelé à changer suite à l'élection d'une rectrice à l'ULB.

3.7. CHAMP-DESCRIPTEUR « IDR-32 –ÉTUDES DE GENRE »

En septembre 2015, le F.R.S.-FNRS a intégré au sein de son système de classification ERC/F.R.S.-FNRS un champ-descripteur interdisciplinaire dédié aux études de genre : « *IDR-32 Etudes de genre* ». Il peut être sélectionné parmi les 2 à 6 champs descripteurs de tout dossier introduit au F.R.S.-FNRS, quelle que soit la Commission scientifique choisie pour l'évaluation du dossier. Il a été associé aux Commissions scientifiques SHS (Sciences Humaines et Sociales) et SVS-4 (Sciences de la Vie et de la Santé – 4, qui couvre la recherche translationnelle, la médecine, les sciences pharmaceutiques, la dentisterie et la santé publique).

Cette section a pour but de présenter quelques données à propos de l'utilisation du champ-descripteur dans le cadre des appels Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRESH et FRIA 2019.

		Comporte le descripteur IDR-32?		Total	% IDR-32
		NON	OUI		
Mandats doctorants	ASP	435	17	452	3.8%
	SD	13	0	13	0.0%
	CSD	10	0	10	0.0%
	VETE-CCD	3	0	3	0.0%
	FRESH	118	13	131	9.9%
	FRIA	320	0	320	0.0%
	BSD	3	0	3	0.0%
	Total doctorants	899	30	932	3.2%
Mandats postdoctorants	CR	427	19	446	4.3%
	SPD	8	0	8	0.0%
	Total postdoctorants	435	19	454	4.2%
Mandats permanents	CQ	121	2	123	1.6%
	MR	14	0	14	0.0%
	DR	14	0	14	0.0%
	Total permanents	149	2	151	1.3%
-	MISU	3	0	3	0.0%
Crédits & Projets	CDR	231	1	232	0.4%
	EQP	73	0	73	0.0%
	MIS	41	0	41	0.0%
	PDR	256	4	260	1.5%
	Total Crédits & Projets	601	5	606	0.8%
Total		2090	56	2146	2.6%

Table 11. Sélection du champ-descripteur « IDR-32 Etudes de genre » par les candidat·e·s, dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS, en 2019

« IDR-32 Etudes de genre » a été sélectionné à **56** reprises au cours des appels Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRIA et FRESH 2019. Parmi les 2146 candidatures introduites auprès du F.R.S.-FNRS (dans le cadre de ses instruments de financement principaux), les candidatures s'intéressant aux études de genre représentent donc **2,6%** de l'ensemble, ce qui reflète un certain intérêt de la part de la communauté scientifique pour ce domaine d'étude (Table 11).

Ce sont les demandes FRESH qui comptabilisent la plus grande proportion de dossiers comprenant le champ-descripteur IDR-32 (**9,9%** des dossiers présentent ce champ-descripteur contre 5,7% en 2018) suivies des demandes introduites auprès de la SHS-1 (sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques) dont **8,4%** des dossiers présentent ce champ-descripteur (Table 12). De manière générale, les

demandes étiquetées IDR-32 sont quasiment toutes entièrement rattachées aux Sciences Humaines et Sociales; aucune demande étiquetée IDR-32 n'a été introduite en Sciences Exactes et Naturelles et en Sciences de la Vie et de la Santé.

	Comporte le descripteur IDR-32?		Total	% IDR-32
	NON	OUI		
FORESIGHT	28	0	28	0.0%
FRESH	118	13	131	9.9%
SEN-1 (Chimie, matériaux)	125	0	125	0.0%
SEN-2 (Mathématiques, physique, astronomie)	139	0	139	0.0%
SEN-3 (Sciences de l'ingénieur)	137	0	137	0.0%
SEN-4 (Sciences de la terre, biologie, agronomie)	183	0	183	0.0%
Total SEN	584	0	584	0.0%
SHS-1 (Sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques)	164	15	179	8.4%
SHS-2 (Psychologie, sciences de l'éducation)	71	1	72	1.4%
SHS-3 (Littérature, arts, philosophie, linguistique)	147	11	158	7.0%
SHS-4 (Histoire, archéologie)	111	9	120	7.5%
SHS-5 (Economie, droit)	78	7	85	8.2%
Total SHS	571	43	614	7.0%
SVS-1 (Génétique, génomique, biochimie, biologie cellulaire)	142	0	142	0.0%
SVS-2 (Physiologie, immunologie, microbiologie)	95	0	95	0.0%
SVS-3 (Neurosciences)	77	0	77	0.0%
SVS-4 (Recherche translationnelle, médecine, sciences pharmaceutiques, dentisterie, santé publique)	152	0	152	0.0%
Total SVS	466	0	466	0.0%

Table 12. Sélection du champ-descripteur « IDR-32 Etudes de genre » par les candidat·e·s, par Commission scientifique (hors FRIA), dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS, en 2019

3.8. CONGÉS DE MATERNITÉ ET DE PATERNITÉ DES MANDATAIRES

Au sein de cette section sont présentées quelques données à propos des congés de maternité et de paternité pris par les mandataires au cours de l'année 2019.

Ceux-ci permettent aux mandataires d'interrompre provisoirement leurs activités de recherche lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant. Le congé de maternité est d'une durée de 3 mois et le congé de paternité est d'une durée de 10 jours. Concernant le congé d'adoption, sa durée dépend de l'âge de l'enfant (maximum 6 semaines pour un enfant de moins de 3 ans et 4 semaines pour un enfant de plus de 3 ans).

En cas de mandat temporaire, la durée du mandat est prolongée au prorata de la durée du congé qui a été pris.

	Effectif (ETP)			Femmes	Hommes	
	Total Nombre moyen	Femmes	Hommes	Maternité	Paternité	Adoption
Aspirant	397,4	213,9	183,6	4,7%	2,2%	0%
Bourse Spéciale Doctorant	1,0	0,3	0,7	0,0%	0,0%	0%
Grant - Télévie	123,7	89,6	34,1	5,6%	2,9%	0%
FRIA	430,2	155,3	274,9	1,9%	2,2%	0%
FRESH	73,2	43,8	29,5	4,6%	3,4%	0%
Coll. Scient. Télévie	13,0	5,4	7,6	18,4%	13,2%	0%
Collaborateur Scientifique	20,9	6,5	14,4	30,6%	7,0%	0%
Chargé de recherches	238,1	91,8	146,3	14,2%	3,4%	0%
Chercheur qualifié	181,4	69,8	111,7	8,6%	1,8%	0%
Maître de recherches	120,2	38,0	82,2	0,0%	0,0%	0%
Directeur de recherches	84,2	21,2	63,1	0,0%	0,0%	0%
Total	1.683,5	735,6	947,9	5,7%	2,2%	0%

Table 13. Proportion de mandataires à avoir pris un congé de maternité, de paternité, ou d'adoption en 2019, par genre et par type de mandat

Les femmes mandataires sont proportionnellement nettement **plus nombreuses** à prendre des congés de maternité que les hommes à prendre un congé de paternité en 2019 (Table 13). On suspecte néanmoins que certains hommes s'accordent un congé de paternité sans toutefois le déclarer auprès du F.R.S.-FNRS, ce qui a pour effet que les chiffres relatifs aux congés de paternité pourraient être sous-estimés au sein du présent rapport.

Ces congés sont pris principalement au stade postdoctoral temporaire (Chargé de recherches ou Collaborateur scientifique ; **14,2%** des femmes Chargés de recherches ont pris un congé maternité, vs. **3,4%** des hommes Chargés de recherches) mais sont également pris dans une moindre mesure au niveau doctoral (ASP, FRIA, FRESH) (**4,7%** des femmes Aspirant et **2,2%** des hommes Aspirant ont pris un congé maternité/paternité en 2019).

Aucun congé d'adoption n'a été pris en 2019.

3.9. PRIX SCIENTIFIQUES DU F.R.S.-FNRS

Les Prix scientifiques visent à récompenser un·e chercheur·se ou une équipe pour leur travail particulièrement méritant dans un domaine précis. Pour ce faire, le F.R.S.-FNRS travaille en collaboration étroite avec des fondations, des entreprises, voire des particuliers, désireux de récompenser les chercheurs ou d'encourager la recherche. À l'heure actuelle, le F.R.S.-FNRS organise, co-organise, gère ou contribue à gérer une vingtaine de Prix ou Bourses.

Cette section a pour but de présenter quelques données à propos des proportions relatives d'hommes et de femmes parmi les candidat·e·s et parmi les membres des jurys des prix gérés par le F.R.S.-FNRS ainsi que les taux de succès à ces prix selon le genre.

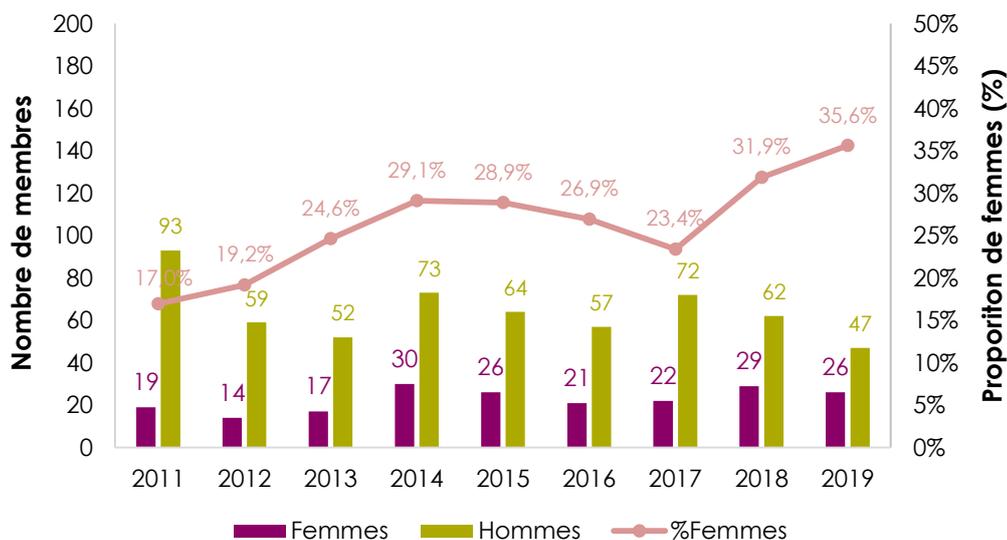


Figure 27. Evolution depuis 2011 du nombre d'hommes et de femmes ainsi que de la proportion de femmes parmi les membres des jurys des prix gérés par le F.R.S.-FNRS, par année

On observe depuis 2011 une progression de la proportion de femmes parmi les membres des jurys des prix gérés par le F.R.S.-FNRS. En effet, entre 2011 et 2019, cette proportion a plus que doublé pour passer de **17,0%** à **35,6%** (Figure 27). Il est intéressant de noter que cette année, cette proportion est très proche de celle des femmes ayant un mandat permanent au F.R.S.-FNRS (**33,0%**, Table 6). C'est particulièrement significatif, surtout compte tenu du fait que les prix gérés par le F.R.S.-FNRS relèvent pour une bonne partie d'entre eux des Sciences Exactes et Naturelles, domaine dans lequel les proportions de chercheuses sont les plus faibles.



Figure 28. Evolution du nombre de candidat·e-s aux prix gérés par le F.R.S.-FNRS au cours des dernières années (une donnée manquante en 2016 et une en 2018)

Au cours des dernières années, le nombre de femmes ayant candidaté aux prix gérés par le F.R.S.-FNRS a également globalement augmenté : il est passé de **45** en 2011 à **60** en 2019 (Figure 28). La proportion de femmes est passée de **27,8%** des candidat·e-s en 2011 à **34,1%** des candidat·e-s en 2019. Par ailleurs, les taux de succès des femmes et des hommes ont largement varié entre 2011 et 2019 et celui des femmes est proche de celui des hommes en 2019 (**10,0%** et **12,1%** respectivement) (Figure 29).

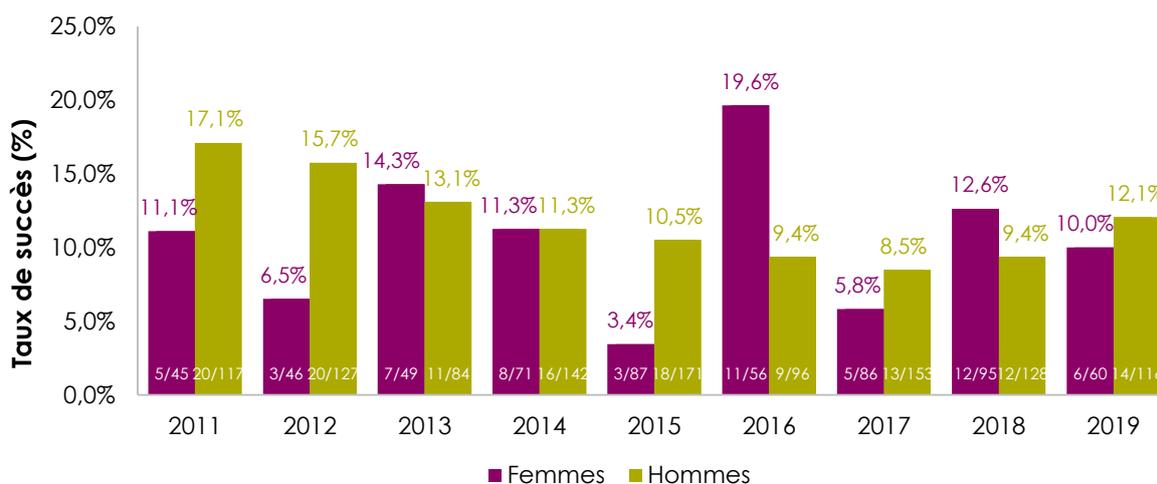


Figure 29. Evolution des taux de succès des candidat·e-s aux prix gérés par le F.R.S.-FNRS au cours des dernières années

3.10. COMMUNICATION

Pour la première fois lors du Rapport d'activités 2019 du F.R.S.-FNRS, des portraits de chercheuses et chercheurs ont été intégrés. L'équilibre a été recherché à trois niveaux : i) universités, ii) femmes/hommes, iii) grands domaines de recherche. En tout, en dehors des pages spécifiques consacrées aux chercheuses et chercheurs qualifiés, 22 femmes et 27 hommes ont accepté de figurer dans le rapport et d'expliquer brièvement leur sujet de recherche, les réponses négatives et absences de réponse n'ayant pas permis d'obtenir une égalité stricte. L'exercice sera certainement répété dans les futurs rapports d'activités annuels du Fonds.

4. CRÉDITS – REMERCIEMENTS

Ce rapport a été rédigé par Laurène Vuillaume, Juliane Farthouat, Nadège Ricaud, et Raphaël Beck, F.R.S.-FNRS. La rédaction de ce rapport a été supervisée par Véronique Halloin, Secrétaire Générale du F.R.S.-FNRS.

Données de contact :

Analyse, Evaluation & Prospective
F.R.S.-FNRS
Rue d'Egmont 5, 1000 Bruxelles
raphael.beck@frs-fnrs.be
02/504.92.97

Ce rapport a été réalisé avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles que le F.R.S.-FNRS tient à remercier.

